

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 155

MONTREAL, LE JEUDI 6 JUILLET 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 85c



PERSPECTIVES

Placements africains

Le premier secrétaire général africain de l'ONU a lancé cette semaine un S.O.S. aux représentants d'une cinquantaine d'États réunis à Genève. Il faut une aide internationale accrue à l'Afrique pour qu'elle diversifie son économie, accède aux marchés mondiaux et se désendette, a déclaré Boutros Boutros-Ghali en ouvrant une réunion ministérielle de deux jours du Conseil économique et social (ECOSOC) consacrée à la relance du développement de ce continent.

Marginalisé, oublié, boudé, le continent le plus délaissé par la communauté internationale offre à ses investisseurs privés des «rendements» plus lucratifs que dans les autres régions du Tiers-Monde. Rien n'y fait cependant: les mythes ont la vie dure et l'Afrique bat de l'aile alors que bon nombre de pays asiatiques et latino-américains décollent à la vitesse grand V. Les investisseurs étrangers scrutent les chiffres et hochent la tête: 33 des 48 pays les moins avancés sont africains et les arriérés sur le fardeau de la dette extérieure se chiffrent à 40 milliards \$, la moitié de tous ceux du Tiers-Monde.

Sur un continent où un salarié peut être appelé à nourrir quinze personnes (un ami dans le besoin devient vite un «frère»...), la dette extérieure frise déjà les 300 milliards \$ et, selon la Banque mondiale, sur les 21 pays africains les plus lourdement endettés, six seulement seraient en mesure de rembourser leur dette.

Français, Britanniques, Allemands, Américains et de plus en plus de Canadiens ont cependant compris que l'investissement privé en Afrique est plus rentable que dans le reste des pays dits pauvres.

Ainsi, selon un rapport de l'ONU publié cette semaine, l'investissement américain sur le continent a rapporté plus de 10 milliards \$ de 1982 à 1992, alors que les filiales allemandes n'ont tiré pour la même période que 400 millions \$ de leurs sous placés aux États-Unis.

Résultat: l'entrée de capitaux en Afrique a été multipliée par quatre en dix ans et la croissance de la production de l'ensemble du continent est à son plus haut niveau depuis 1990.

Cependant, pour tous les experts de la «question africaine», seul un «plan Marshall» pourra amener à ce continent un afflux de capitaux semblable à celui qui permit la reconstruction de l'Europe ou le décollage des pays d'Asie du Sud-Est. Mais comment y arriver quand on sait que l'Afrique a été stratégiquement abandonnée depuis la fin de la guerre froide, qu'elle n'est plus considérée comme un grand enjeu international «sérieux», que dans le «nouvel ordre mondial», elle n'est même pas mentionnée?

Si les pays africains sont souvent les artisans de leur propre malheur — les miracles économiques sont rares, sauf en Côte-d'Ivoire, par exemple —, les vents d'est soufflent sur le continent le plus chaud de la planète, emmenant avec eux un nouvel art de gouverner. Après les démocratisations massives qui ont suivi la chute du mur de Berlin en 1989, voilà l'aliéné africain qui cresse des régimes désormais moins dictatoriaux tels le Mali, la Guinée, le Bénin, le Burkina Faso, Madagascar et une demi-douzaine d'autres.

Le temps n'est certes pas tout à fait fini où les gouvernants donnent plus de priorité à leur sécurité qu'à celle de leurs populations (en dix ans, le produit intérieur brut par habitant a chuté de 10 %), mais...

Mais régulièrement, en Afrique subsaharienne, le peuple descend impunément dans la rue pour exprimer son ras-le-bol face aux violations des droits de la personne, à la gabegie, à la déliquescence des institutions, plus de 30 ans après les indépendances.

La fin de l'apartheid et les premières élections au suffrage universel en Afrique du Sud ont marqué d'une pierre blanche la lente marche vers une démocratisation du continent.

En Afrique francophone, un an et demi après la dévaluation de 50 % du franc CFA (Communauté financière africaine), les exportations ont grimpé et les caisses de l'État se remplissent mieux, surtout en Côte-d'Ivoire qui renoue avec une forte croissance. C'est d'ailleurs dans ce pays, vitrine d'une décolonisation réussie, que Jacques Chirac a choisi d'effectuer, la semaine prochaine, sa première visite africaine en tant que président.

Le nouveau locataire de l'Élysée a déjà été nommé «Ivoirien», à cause de ses nombreux séjours privés et officiels à Abidjan, et l'«Africain», parce que «digne» descendant du général de Gaulle.

C'est que l'Afrique francophone reste une «chasse gardée» de Paris qui y maintient des réseaux financiers, politiques, de renseignement et militaires. N'entre pas qui veut dans cette toile tissée par des années d'«histoire» commune. Le Canada, qui exporte tant bien que mal sa technologie nord-américaine «en français» en passant par le Québec, en sait quelque chose.

Face à cette Afrique «française» marquée par le géant ivoirien, il y a le Maghreb qui oscille entre l'islamisme et une orientation plus prononcée vers l'Europe. Beaucoup plus bas, dans l'hémisphère austral, c'est la zone d'influence de l'Afrique du Sud qui n'est pas considérée comme un pays sous-développé.

Trois «Afriques» sur un continent oublié.

INDEX

- AgendaB6
- Avis publicsB4
- ClasséesA4
- CultureB7
- Économie.....B2
- Éditorial.....A6
- Le monde.....A5
- Mots croisés.....B4
- Les sportsB5

MÉTÉO



Montréal
Ciel variable. 40 % de possibilité d'averses en après-midi. Max: 30

Québec
Ciel variable. 30 % de possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 29

Détails en B 4

POLITIQUE

Dumont fait l'indépendant? C'était prévu, dit Landry

PAGE A 4



RÉGIONS

Îles de la Madeleine: après la pêche, le tourisme

PAGE B 1



CULTURE

Tremblay à la tête de Elle Québec?

PAGE B 8

Chrétien redoute d'autres Bosnies

Le premier ministre désespère: l'égoïsme de certains pays condamne l'ONU à l'impuissance

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

L'échec de trois années d'efforts de la communauté mondiale pour mettre fin au conflit en Bosnie est imputable à l'attitude de certains pays, plus préoccupés par la protection de leurs «intérêts nationaux» que par la recherche d'un terrain d'entente, accuse Jean Chrétien.

Selon le premier ministre, un tel comportement condamne à l'impuissance les institutions internationales, qui ne seraient

possiblement pas en mesure de prévenir l'éclatement d'autres conflits similaires.

Profitant d'une tribune de choix, le premier ministre a donné libre cours à sa frustration à l'égard de cette guerre «qui semble insoluble et interminable», hier, et lancé la pierre aux États qui «ont trop souvent utilisé les institutions multilatérales pour défendre et promouvoir des intérêts nationaux au lieu de réaliser des consensus véritables».

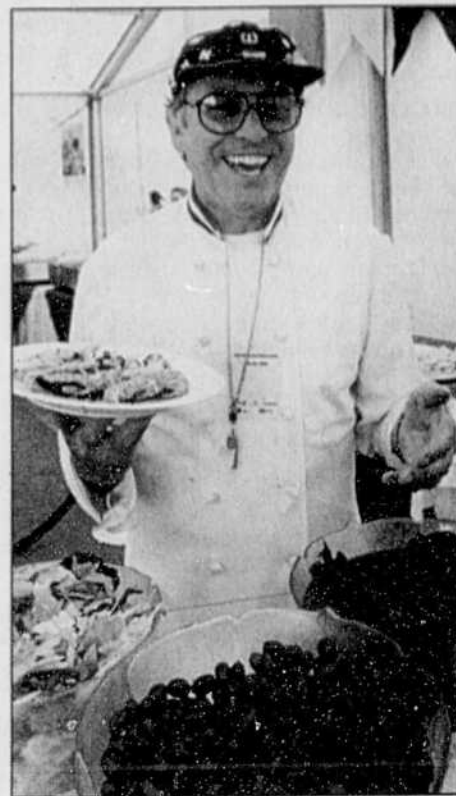
M. Chrétien prononçait un discours devant des délégués et observateurs de 52 pays réunis à Ottawa dans le cadre de l'as-

semblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Lors d'un point de presse, il a toutefois refusé de préciser quels pays — les États-Unis, par exemple? — étaient selon lui fautifs.

«J'ai dit que ceux qui agissent ainsi ne devraient pas le faire. Je n'ai pas besoin de nommer qui que ce soit, ni d'attaquer personne. Ceux à qui le chapeau fait devraient se reconnaître», a-t-il commenté.

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN



Le chef Augusto Picolli: la «formoule dou succès».

Victor-Lévy Beaulieu remet ça

Dans une pièce satirique, VLB revient sur sa querelle avec Lise Payette

ANTOINE ROBITAILLE
COLLABORATION SPÉCIALE

Provocation, amour de la polémique? Victor-Lévy Beaulieu a décidé de revenir à sa façon sur l'épisode qui l'a opposé à Lise Payette. Avec sa plume, trempée dans la rancune, il a écrit *Le Bonheur total*, une pièce de théâtre satirique mettant en vedette Mme Belleau, un personnage présenté comme «la plus grande téléromancière féministe du Québec».

L'allusion n'est presque pas voilée. Dès les premières répliques, on reconnaît Lise Payette. Tout est là: la mention d'un «procès bien mené qui rapporte», la «BMW qui a besoin d'un stationnement privilégié», les situations téléromanesques insipides où l'on discute de tasses de café, etc. Beaulieu va même jusqu'à faire dire à Mme Belleau qu'elle est fière d'avoir transformé la télé québécoise.

Il faut se souvenir que VLB avait été poursuivi en diffamation l'année dernière par l'ex-ministre-animatrice. M. Beaulieu avait auparavant accusé Lise Payette de piratage. Selon VLB, l'émission de Mme Payette *Montréal, ville ouverte* était largement inspirée de *Montréal, PQ*, dont il est l'auteur. Les deux séries avaient pour toile de fond le Montréal des années 40.

Les producteurs de la dramatique télé-

VOIR PAGE A 8: VLB

VOIR AUSSI EN PAGE B 8
■ Théâtre d'été: le «vaudecampagne» de VLB

Les cailloux de la colère

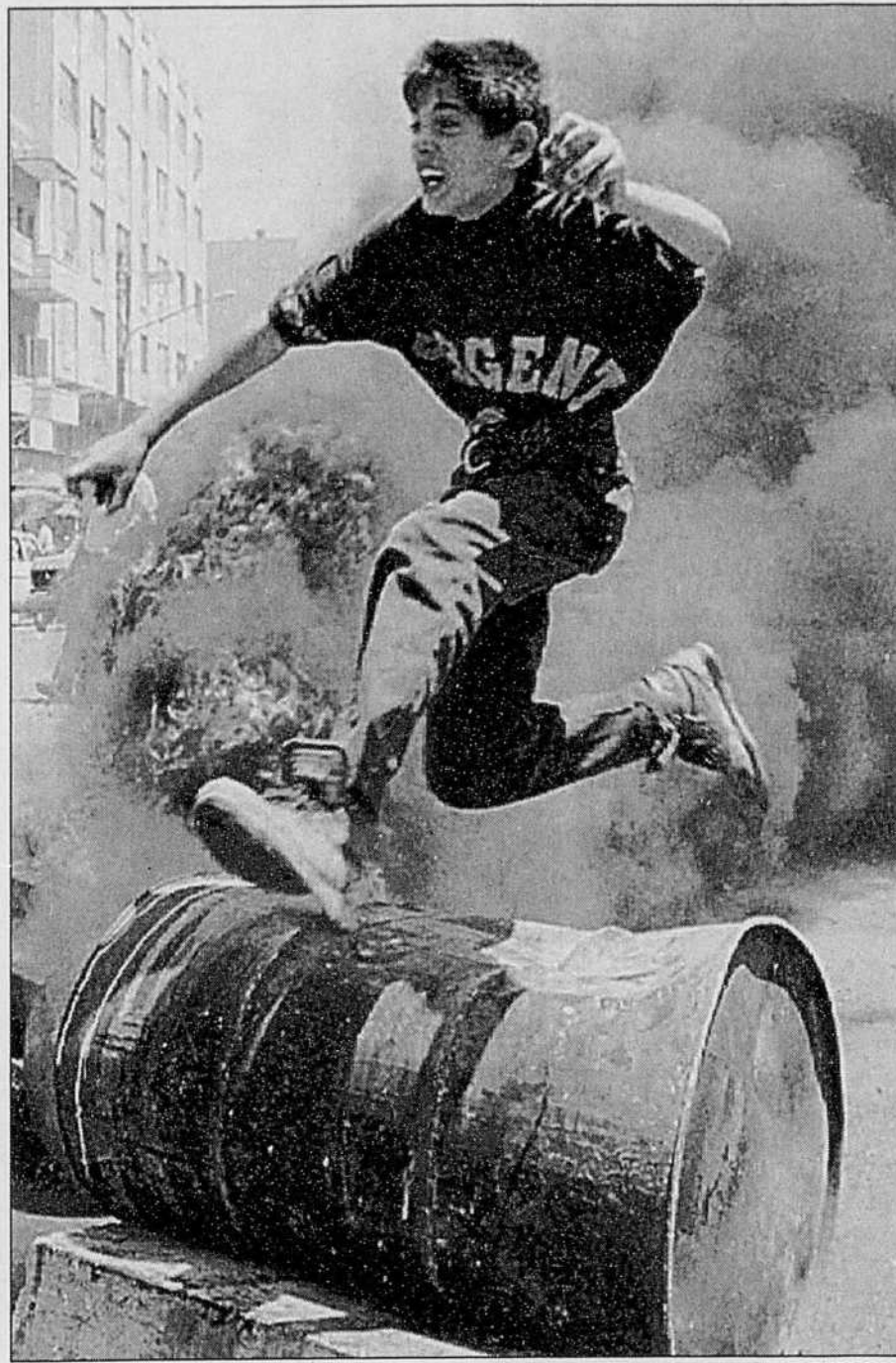


PHOTO AP

UN JEUNE PALESTINIEN, les mains remplies de cailloux, saute par-dessus une barricade embrasée afin d'aller défer des soldats israéliens, à la suite d'une manifestation en faveur de la libération des prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes de la ville occupée de Ramallah. Au lendemain de la rencontre entre le leader de l'OLP Yasser Arafat et le ministre des Affaires étrangères d'Israël Shimon Peres, Israël a offert de relâcher au moins 1500 de ces 5500 détenus.

Pasta jazz

La cucina italiana au FIJM



SYLVAIN CORMIER

«M a qué c'est oune véritable ristorante italiano de Milano en plein sour lé site dou Festivale dou zazz!!!», s'exclama Spaghetti, qui déambulait en touriste sur l'esplanade de la PdA. Intrigué, il entra et prit place sous la grande tente, trouva qu'il y faisait un peu chaud, malgré les ventilateurs, mais ne s'en formalisa pas: Spaghetti a très bon caractère, surtout quand Prosciutto, son frère de pizza, un crétin diplômé qui le met toujours dans des situations impossibles, n'est pas dans les parages. Il se perdit rapidement dans la consultation du menu: «Ma, c'est incroyable! Ils ont dou vrai parmigiano reggiano de chez nous!» Un serveur s'approcha. Spaghetti releva la tête et poussa un cri d'horreur: «Aaaaaah!!! Prosciutto! Toi, ici!!!» Prosciutto, souriant avec la bouille d'abruti jovial qui ne le quitte jamais, s'élança vers Spaghetti et le serra fraternellement: «Spaghetti, mon frère de pizza, quelle joie!» Ce faisant, il heurta la bouteille de Nipozzano Chianti 1991 de Toscane, déjà entamée à la table voisine, et en répandit le contenu sur le complet blanc de Spaghetti. «Crétino!», fulmina celui-ci.

VOIR PAGE A 8: PASTA

N'habite pas qui veut une coop d'habitation

Les règles d'adhésion sont strictes: juste sélection ou discrimination insidieuse?

Si vous rêvez de vivre dans une coopérative d'habitation, sachez qu'il ne vous suffit pas, pour que votre vœu soit exaucé, d'être intéressé. Encore faut-il être intéressant. Parce qu'elles affichent une vocation sociale et parce qu'elles se gèrent comme des PME, les coops favorisent les plus démunis, les plus motivés, les plus compétents. Juste sélection ou discrimination insidieuse?

NATHALIE FORTIN
COLLABORATION SPÉCIALE

2. Dans le choix de leurs futurs locataires membres, les coopératives ont une marge de manœuvre que bien des propriétaires envieraient. Elles peuvent fixer des normes d'occupation, notamment un minimum d'une personne par chambre, et avoir une orientation particulière en privilégiant les familles, les per-

sonnes âgées ou une communauté culturelle spécifique. Elles sont en mesure de sélectionner des gens en fonction de leurs connaissances et des besoins de la coop (opter par exemple pour un comptable plutôt qu'un plombier si on a un poste à combler au comité des finances). Ou encore, suivant un principe fondamental de la formule coopérative,

VOIR PAGE A 8: COOP



PHOTO JACQUES NADEAU

Le mot «discrimination» fait bondir Marie Bouchard, professeure en gestion des coopératives à l'UQAM et elle-même membre d'une coop.

LES ACTUALITÉS

EN BREF

SOINS SPÉCIALISÉS: BONNE PERFORMANCE QUÉBÉCOISE

(PC) — Exception faite de Terre-Neuve, le Québec est la province où la population attend le moins longtemps avant de recevoir des services médicaux spécialisés. Une étude de l'Institut Fraser de Vancouver révèle en effet que la durée moyenne d'attente pour recevoir un traitement spécialisé au Québec, comme une chirurgie cardiaque ou générale, est d'un peu plus de quatre semaines et demie. A Terre-Neuve, les patients attendent quelques jours de moins. À l'opposé, la population de l'Île-du-Prince-Édouard doit patienter jusqu'à 13 semaines pour recevoir le même type de traitement. Seule ombre au tableau, le Québec se classe au septième rang des provinces canadiennes pour les délais imposés en neurochirurgie. Malgré une performance enviable, les coûts du système de santé au Québec demeurent inférieurs à la moyenne canadienne.

LE TOUT POUR LE TOUT

Niagara Falls, N. Y. (Reuter) — Un ressortissant bulgare a plongé hier dans les rapides en amont des chutes Niagara pour tenter d'échapper aux services américains de l'immigration. Fidel Anguelov a été cueilli dans l'eau et s'en est tiré sans une égratignure; il sera sans doute déporté. Il était interrogé par les services de l'immigration, après être entré en territoire américain depuis le Canada lorsqu'il a tenté le tout pour le tout. Porté par le courant, Anguelov s'est accroché à un rocher à seulement dix mètres des chutes, où il n'aurait sans doute pas survécu.

UNE ENTREPRISE DE MONT-LAURIER MISE À L'AMENDE

(Le Devoir) — Une entreprise de Mont-Laurier, les Agrégats C. F. Paquette, a été condamnée à 6700 \$ d'amende pour avoir exploité une usine de béton bitumineux à plusieurs occasions dans cette ville sans avoir été autorisée par le ministère de l'Environnement et de la Faune à pratiquer cette activité polluante. Pour les trois infractions constatées par les inspecteurs en juin, juillet et août 1994, la compagnie s'est fait imposer des amendes de 1800 \$, 2300 \$ et 2600 \$. L'article 22 de la Loi de l'environnement exige un certificat d'autorisation pour toute entreprise ou individu qui pratique une activité susceptible d'altérer l'environnement et, en particulier, les cours d'eau.

LE CANADA CRITIQUÉ

Ottawa (PC) — Le Canada est critiqué par Amnesty internationale mais pas pour la façon dont il traite ses citoyens.

Le Canada est cité dans le dernier rapport annuel d'Amnistie internationale pour la torture et le meurtre d'un adolescent somalien aux mains de Casques bleus canadiens ainsi que pour l'extradition aux États-Unis d'un Américain soupçonné d'une série de meurtres.

Puis globalement, le rapport fait le tour des cas de mauvais traitements dans 151 pays, notamment ces millions de femmes victimes de terreur, et rappelle que la plus grande tragédie en matière de droits de l'homme l'an dernier aura bien sûr été la guerre civile au Rwanda, qui s'est soldée par le massacre de 500 000 civils tutsis par les Hutus.

Pour le Canada, Amnesty internationale rappelle la malheureuse affaire somalienne, quand le jeune Shidane Arone a été battu puis tué par des militaires canadiens du Régiment aéroporté à Belet Uen.

Dans le cas de l'Américain Charles Ng, recherché aux États-Unis en rapport avec une série de meurtres, Amnesty avait demandé au gouvernement canadien de renoncer à l'extrader à moins d'obtenir l'assurance qu'il ne serait pas exécuté s'il était condamné.

ACCIDENT D'AUTOCAR MEURTRIER

(AFP) — Huit personnes ont été tuées et 33 autres blessées hier au pays de Galles (ouest de la Grande-Bretagne) dans l'accident d'un autocar qui s'est retourné après être entré en collision avec une voiture, a annoncé la police.

L'accident s'est produit à un carrefour giratoire, près de Raglan, dans le Gwent. L'autocar de 53 places qui avait été affrété par les services sociaux de Mid Glamorgan, spécialisés dans le traitement de personnes victimes de troubles mentaux, s'est retourné avant d'aller percuter des arbres.

UN CF-18 S'ÉCRASE

Cold Lake, Alberta (PC) — Les hélicoptères ont déposé hier une équipe de sauveteurs dans une région densément boisée où des recherches sont entreprises dans le but de retrouver le pilote d'un chasseur qui s'y est écrasé. Le CF-18 s'est abîmé dans le polygone de tir de Primrose Lake, en Saskatchewan, un peu à l'est de la frontière albertaine.

Trois hélicoptères et un Hercules C-130 de Winnipeg survolaient la région, tandis que 14 sauveteurs à pied passaient au peigne fin l'endroit où l'épave a été repérée, a indiqué le lieutenant Yvonne Cooper de la base des Forces armées canadiennes de Cold Lake, en Alberta.

La natalité pourrait continuer de baisser au Québec jusqu'en 2005

Le nombre de naissances a encore chuté de 2% en 1994

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le Québec a enregistré en 1994 une quatrième baisse consécutive de la natalité, sans toutefois atteindre le creux de 1987.

Selon les données provisoires de 1994 émises hier par le Bureau de la statistique du Québec, 90 468 naissances ont été enregistrées en 1994, soit une baisse de 2% par rapport à 1993, alors que 92 322 naissances avaient été comptabilisées.

En 1990, les autorités avaient noté 98 013 naissances et 96 054 en 1992. La baisse est donc constante depuis 1990, confirmait hier au cours d'un entretien téléphonique Normand Thibault, démographe au Bureau de la statistique du Québec. Cette diminution du nombre de naissances ex-

plique par le fait qu'il y a au Québec de moins en moins de femmes aux âges de fécondité, c'est-à-dire entre 20 et 35 ans, expliquait M. Thibault.

Il s'attend donc à ce que ce phénomène se poursuive au cours des dix prochaines années, à cause du plus petit nombre de femmes dans ces tranches d'âge.

Le Bureau de la statistique prévoit que plus du quart des femmes nées au début des années 60 n'auront pas d'enfants.

En 1945, tel était le cas pour seulement 10% des femmes et, en 1955, pour 24% d'entre elles.

M. Thibault rappelle que le Québec avait connu une augmentation de la fécondité de 1987 à 1990, attribuable surtout aux femmes de plus de 30 ans. Celles-ci avaient simplement retardé leurs grossesses. Or,

Les dernières statistiques analysées

selon M. Thibault, «la récupération est en grande partie réalisée».

Le démographe note aussi l'influence possible de certains incitatifs comme les primes à la naissance, instaurées par le gouvernement en mai 1988. Divers facteurs socioéconomiques «très difficiles à mesurer» selon M. Thibault influencent aussi le choix des femmes: sécurité d'emploi, durée des études et autres.

1,61 enfant par femme

Dans sa dernière édition de *La situation démographique au Québec*, le Bureau de la statistique souligne également que le nombre d'enfants par femme est passé de 1,65 en 1992 à 1,61 en 1993 et 1994.

C'est en 1987 que les autorités ont noté la plus faible fécondité au Québec, avec 1,35 enfant par femme en

moyenne, ou 83 600 enfants nés cette année-là.

L'âge moyen de la maternité est de 28 ans au Québec.

Contrairement à une certaine croyance populaire, «très peu» de femmes de moins de 20 ans et de plus de 40 ans ont des enfants.

Régions du Québec

Les statistiques sur la natalité comportent des différences significatives selon les régions du Québec.

Ainsi, c'est la région de Québec qui affiche la fécondité la plus faible, avec 1,4 enfant par femme en 1994.

Le ratio le plus élevé se remarque dans le Nord du Québec, avec 2,7 enfants par femme en moyenne. Cette région est surtout peuplée de Cris et d'Inuits, donc un profil différent des autres régions du Québec.

Acrobaties jazzées



PHOTO JACQUES NADEAU

LES MÉLODIES harmonieuses du jazz inspirent à ces deux acrobates les mouvements les plus gracieux et les plus audacieux. Le Festival international de jazz de Montréal attire non seulement les musiciens et leurs oailles, mais aussi les amateurs publics, qui gardent les spectateurs captifs entre deux chuchotements langoureux de saxophone.

Manuel de sécurité mis en cause

L'incident de la centrale de Pickering pourrait survenir au Québec

PETER BOISSEAU
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Suivre les directives au pied de la lettre n'a pas aidé les employés de la centrale nucléaire ontarienne Pickering lors d'une situation d'urgence l'an dernier, et d'autres réacteurs Candu situés au Québec et au Nouveau-Brunswick pourraient avoir des problèmes similaires.

En fait, les instructions d'un manuel de sécurité ont aggravé la situation. Les équipes d'urgence essayaient d'isoler un tuyau brisé en fermant certaines vannes, comme le stipulaient les instructions, mais ce faisant, ils ont paralysé le système prévu pour empêcher la pression de monter.

Résultat, environ 150 tonnes d'eau radioactive se sont répandues sur le plancher de l'usine, une des plus graves fuites de l'histoire nucléaire canadienne. Pour la première fois, un réacteur Candu a utilisé son système de refroidissement d'urgence pour éviter la fusion.

«Le livre disait de faire cela», a expliqué Hugh Spence, de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'agence nucléaire fédérale. «Ils ont fait comme ils étaient censés le faire.»

Depuis l'accident, les enquêteurs de la Commission ont découvert que la plupart des autres centrales nucléaires du Canada disposent de systèmes de libération de la pression semblables à celui de Pickering et ont recommandé qu'ils soient changés, a ajouté M. Spence.

Mais l'organisme de surveillance admet qu'il a de la difficulté à convaincre les compagnies qui administrent les centrales nucléaires en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Québec d'adhérer à leur point de vue. De plus, a précisé M. Spence, la Commission n'a pas fixé de date limite pour ces changements.

Plus tôt cette semaine, NB Power a indiqué qu'elle pensait que ce qui s'est passé à Pickering ne peut pas arriver à sa centrale de Lepreau, près de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

Le problème de Pickering a été réglé depuis. Mais un problème semblable de valve a causé une plus petite fuite à une centrale d'Hydro, près de Tiverton, en Ontario, en mai.

Hydro-Québec et Ontario Hydro recherchent toutes deux des mesures susceptibles de régler le problème dans d'autres centrales mais n'ont pas soumis de plan à long terme, souligne le rapport de la Commission.

Selon ce rapport, les gestes faits par le personnel ont «contribué à l'accident» à Pickering.

Mais le personnel ne pouvait le savoir avant les événements, a insisté M. Spence.

«Ce qui semble bien sur papier s'avère parfois ne pas être la meilleure approche en pratique. C'est difficile à dire à moins d'en faire l'essai.»

Selon M. Spence, le système de refroidissement d'urgence constitue l'un des derniers remparts, à l'exception du dôme de ciment de la bâtisse du réacteur, qui est supposé retenir les fuites radioactives.

158 incendies de forêt au Québec

MICHEL LALIBERTÉ
LE DEVOIR

Le ministre des Ressources naturelles François Gendron a dû interdire, hier matin, pour une deuxième fois en une semaine, les feux à ciel ouvert en raison du taux élevé d'inflammabilité et des prévisions météorologiques qui n'annoncent aucune précipitation importante au cours de prochains jours. Cette mesure s'applique à toutes les régions au sud de Val-d'Or et du lac Saint-Jean.

Pendant ce temps, 158 incendies sont toujours en activité sur le territoire. La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) assure toutefois que la situation est sous contrôle. Les deux feux les plus importants, en Gaspésie et au Saguenay, n'ont toujours pas été maîtrisés; les pompiers ont cependant réussi à les contenir, a expliqué Gérard Lacasse, responsable des communications à la SOPFEU.

Six avions-citernes arrosent l'incendie au nord de Bonaventure. Selon M. Ménard, les équipes de combat au sol misent surtout sur du travail de nuit, soit lorsque le taux d'humidité est plus élevé et que la température est plus froide. «La tête du feu qui se trouve au nord pose problème en raison de la chaleur. C'est dangereux», a indiqué M. Ménard, ajoutant que cet incendie est contenu à 90%. Ce feu a déjà ravagé 6400 hectares de forêt. L'autre incendie dans la région gaspésienne se trouve entre Murdochville et Chandler. Il a détruit 550 hectares jusqu'ici mais a été contenu.

Au Saguenay, les pompiers ont également réussi à contenir le brasier qui brûlait à 70 kilomètres de Chicoutimi. Cet incendie s'étend sur près de 2000 hectares.

Les autres incendies se trouvent en Abitibi-Témiscamingue et au nord du lac Saint-Jean. La SOPFEU est par ailleurs préoccupée par l'indice d'inflammabilité dans l'Outaouais et la Beauce. On craint que la foudre n'allume des brasiers dans ces régions.

Depuis le début de l'année, 574 feux se sont déclarés au Québec, détruisant 13 034 hectares de forêt. La moyenne au cours des cinq dernières années a été de 484 incendies et de 79 909 hectares de forêt détruits par année. Ce chiffre est gonflé, avertit M. Ménard, puisqu'il tient compte de l'année 1991 où des incendies ont dévasté plus de 380 000 hectares de forêt sur la Côte-Nord.

Harris abolit les photo-radars

PRESSE CANADIENNE

Les radars photographiques disparaîtront des autoroutes ontariennes à minuit ce soir, a déclaré hier le premier ministre Mike Harris.

«Les photo-radars seront remplacés par neuf voitures de patrouille qui poursuivront les conducteurs agressifs», a annoncé M. Harris après la réunion du cabinet. Mais il n'y aura pas d'amnistie pour quiconque a déjà reçu une contravention. Le gouvernement conservateur avait promis de faire disparaître les radars photographiques en campagne électorale, disant que c'est une vache à lait et qu'il n'y a pas de preuve que ce système réduise le nombre d'accidents.

Les statistiques du ministère des Transports montrent que les radars photographiques ont ralenti les conducteurs trop pressés dans une proportion de 15 à 42% à six postes de test durant les quatre premiers mois. Les radars photographiques ont recueilli 12 millions \$ jusqu'ici et il reste 4 millions \$ de plus en contraventions impayées. Le matériel photographique sera retiré des camions de la police et retourné à la compagnie qui les louait.

ON LUI DIT QU'IL PERD LA MÉMOIRE



Les petits frères des Pauvres des fleurs avant le pain

MAIS C'EST LUI QU'ON OUBLIE.

Donnez généreusement pour notre mission d'amour.

4624, rue Garnier, Montréal (Québec) H2J 3S7. Tél. (514) 327-8653

**AVEC VOS 6\$,
MILLE RÉFUGIÉS
BOIRONT DE L'EAU
POTABLE PENDANT
1 JOURNÉE.**

CARE

COOPÉRATION INTERNATIONALE
1 800 267-5232

Merci d'envoyer votre don dès aujourd'hui à:
Boîte postale 68, succursale Delorimier,
Montréal (Québec) H2H 2N6

LE DEVOIR

MONTREAL



Un jardinier à l'œuvre dans le cimetière ancestral du Mont-Royal.

PHOTO JACQUES NADEAU

Un jardin sur la Montagne

Ci-gît une portion d'histoire

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pendant que les citadins halètent à la recherche de climatisateurs, sur le versant du mont Royal, les ancêtres oubliés se rient des vivants et, comme Brassens, passent leur mort en vacances, à la fraîche, dans l'un des plus beaux cimetières-jardins d'Amérique du Nord.

Rien de particulier dans un cimetière, dira-t-on. Mais l'ancestral cimetière protestant du Mont-Royal, créé en 1847, échappe à la catégorie des cimetières-banlieues qui alignent leurs monuments comme des bungalows. Heureusement pour nous, dans cette petite vallée lovée au cœur des trois sommets de la Montagne, les aristos anglophones du siècle dernier, faute de connaître le paradis sur terre de leur vivant, se sont taillé sur mesure un petit jardin d'Eden, qui a survécu jusqu'à ce jour.

Derrière un portail victorien s'ouvrent 165 acres de verdure où serpentent 19 kilomètres de sentiers embrassant vallons et collines, entre les chênes rouges et les pins blancs centenaires qui servent de berceau ou d'escalade à 145 espèces de petits et grands volatiles. Des arbres préhistoriques, comme le ginkgo et le métaséquoia de Chine — le seul spécimen au pays —, y poussent peinaris.

Les «joggeurs» en ont fait leur repère. À l'aube et à la brunoise, les ornithologues y braquent leurs jumelles, et les mollets des cyclistes raffolent de ce terrain accidenté, conçu tout en terrasses par le crayon habile de J. C. Sydney. On dit que l'architecte a dessiné chacun des sentiers afin qu'il épouse les rondeurs de la montagne et dévoile au promeneur le paysage à chaque détour, comme une succession de tableaux superposés.

Dans cette orgie de chlorophylle, les fins observateurs peuvent épier chouettes, crécerelles, petits-ducs, roselins et cardinaux, sans mètre aucune. L'époque où l'on y chassait le faisane est révolue, mais un renard roux, discret, y a élu domicile et des tonnes de marmottes se gavent de ce banquet de gazon à ciel ouvert, que huit hommes mettent six jours à tondre.

N'eût été de la trouille des Montréalais d'attraper le choléra au XIX^e siècle, ce petit bijou de cimetière n'aurait jamais été démenagé aux confins de la Montagne, si loin du cœur de la cité. Le promeneur indolent y découvre aujourd'hui avec surprise à chaque tournant les noms des gens de la haute, qui perpétuent probablement au septième ciel l'heure du thé et les soirées mondaines.

On imagine Lady Grace Drummond, la première femme à avoir donné un discours public au Canada, s'adonner à de joyeuses envolées avec Hannah Lyman, féministe de la première heure, et Anna Leonowens, une autre tête forte qui fit l'histoire en mettant à sa main le roi de Siam, après avoir été sa gouvernante et celle de ses 64 enfants de 1860 à 1867.

Un peu plus bas, les riches Georges Simpson, qui détint le monopole du commerce de la fourrure, et Hugh Allan, magnat du transport maritime, doivent concocter quelques célestes affaires à se mettre sous la dent, pendant que l'accordeur officiel de la famille royale, Philip Layton, cause beaux-arts avec Sir Edwin Holgate, «huitième» peintre du groupe des Sept.

Nul doute que les six victimes du Titanic et les matelots morts en mer partagent une bière en hommage à leurs voisins devant l'Éternel, la famille Molson, sans qui la bière ne coulerait pas à flots dans ce sanctuaire. On imagine déjà les prises de bec spirituelles sur le sort de la Confédération entre le journaliste Honoré Beaugrand — dont le buste de bronze a subi l'assaut des pillards —, et John Abbott, notre premier ministre de souche canadienne.

Plusieurs ancêtres oubliés de tous reposent dans ce pur paradis horticole, mais les familles grecques, chinoises et libanaises, toutes religions confondues, viennent aujourd'hui en grand nombre fleurir la tombe des leurs dans ce cimetière, multiethnique bien avant l'heure. Comme on ne meurt qu'une fois, et sans savoir quand, mieux vaut investir ce jardin secret avant trépas, pendant que d'autres se meurent dans la canicule.

Des visites guidées seront organisées par le cimetière Mont-Royal les 9 juillet (anglais) et 26 août (français) prochains.



Une marche à la mémoire de Mélanie Cabay

PRESSE CANADIENNE

Une marche pour la non-violence avait lieu hier soir dans le quartier Ahuntsic, à Montréal, commémorant le décès de Mélanie Cabay, il y a un an.

La manifestation était organisée par la Fondation Mélanie Cabay.

La jeune femme de 19 ans a été portée disparue dans le quartier Ahuntsic le 22 juin 1994 et son corps a été retrouvé le 5 juillet suivant à Mascouche-Lachenaie.

L'autopsie a démontré qu'elle était morte étranglée.

Depuis un an, les enquêteurs de la Sûreté du Québec ont reçu plus de 500 informations qui, une fois vérifiées, n'ont pas permis de retracer l'auteur de cette mort violente.

La SQ lançait donc un appel au public hier pour rappeler que le dossier est toujours ouvert et que la moindre information pourrait le faire évoluer.

Reprise des négociations au Casino de Montréal

La maison de jeu maintenant fermée depuis une semaine

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Après une semaine de querelles syndicales-patronales, les pourparlers reprennent à compter d'aujourd'hui au Casino de Montréal. Il est cependant hasardeux de parier sur la réouverture prochaine de la maison de jeu.

Forts d'un mandat de grève, les 600 croupiers du Casino, membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), reprennent aujourd'hui les négociations en tête-à-tête avec leur employeur. Demain, ce sera au tour des 1280 employés affiliés à la CSN de rencontrer la partie patronale en présence du conciliateur Paul-Emile Thellen.

Nommé par le ministre de l'Emploi, M. Thellen recevra les syndiqués de la CSN et la direction du Casino demain matin, à ses bureaux du 255, boulevard Crémazie Est, à Montréal. Au cours des derniers jours, M. Thellen a rencontré individuellement les deux parties, qui leur ont fait part de leurs exigences et problèmes respectifs. Les employés

des trois unités affiliées à la CSN — Unité générale des jeux, Sécurité et Resto-Casino — se sont prononcés au cours du week-end en faveur de la grève. Le conseiller syndical Alain Brouillard a affirmé à maintes reprises depuis lors que les employés CSN ne retourneraient pas au travail avant d'avoir signé leur première convention collective.

Les croupiers, qui se considèrent comme les boucs émissaires du conflit, se disent pour leur part prêts à retourner au travail. Réunis en assemblée générale mardi, les croupiers, affiliés au SCFP, ont décidé de ne pas faire front commun avec la CSN et de mener leur bataille en solo.

Les quelque 1900 employés syndiqués du Casino, mis en lock-out jeudi dernier, négocient leur première convention collective. Ils revendiquent notamment de meilleurs horaires de travail, la reconnaissance de l'ancienneté et de meilleurs salaires.

Les parties patronale et syndicales ont évité hier de commenter le conflit, dans l'espoir de «donner une chance à la reprise des pourparlers».

«Ça ne sera pas facile, au même titre que toutes les négociations», a lancé Patrice Tardif, porte-parole de la Société des casinos. «Chaque groupe a ses positions et nous avons aussi les nôtres.»

Pour l'instant, il est encore impossible de prévoir la durée du conflit et de fixer une date à la réouverture du Casino. «C'est encore trop tôt dans le processus», estime Patrice Tardif.

«Il y a une expression dans le monde syndical qui dit: "on sait quand ça commence, mais on ne sait jamais quand ça finit"», a ironisé Michel Crête, conseiller syndical à l'information à la CSN.

Entre-temps, le temple du jeu affiche des pertes de revenus nets de 500 000 \$ à 1 million \$ par jour. Les employés en lock-out du SCFP-FTQ et les grévistes de la CSN sont également sans le sou. À la CSN, le fond de grève prévoit une indemnisation de 110 \$ par semaine par employé à partir de la troisième semaine du conflit. Les croupiers toucheront quant à eux 150 \$ par semaine si le conflit franchit le cap des 11 jours.

Une école Steiner en gestation sur la Rive-Sud

MICHEL LALIBERTÉ
LE DEVOIR

La petite municipalité de Carignan, à l'est de Saint-Hubert, accueillera en septembre la première école Steiner sur la Rive-Sud. Les responsables du projet éducatif attendent une vingtaine d'enfants, âgés entre quatre et six ans, qui s'inscriront au jardin d'enfants, les niveaux prématernelle et maternelle de ce programme.

L'école Steiner, du nom de son fondateur autrichien du début du siècle, le philosophe-éducateur Rudolf Steiner, se distingue des autres écoles par son approche et ses techniques d'enseignement «imaginatives», a résumé, hier au Devoir, Danielle Simard, l'une des promotrices de la venue de cette école privée.

Le projet de Carignan comporte plusieurs phases, la première consistant à mettre sur pied des classes de prématernelle et de maternelle. On espère bien, par la suite, pouvoir ajouter des niveaux primaire et secondaire au fur et à mesure que les enfants progresseront d'une année. Ainsi, dès la rentrée de 1996, une première année primaire se greffera à l'école. Il en serait de même pour les années subséquentes.

Les responsables doivent d'abord obtenir les autorisations auprès de la Commission consultative de l'enseignement privé, une entité du ministère

de l'Éducation du Québec. La Commission se penchera sur les aspects pédagogique, administratif et financier du projet avant de rendre une décision. «Sont-ils capables de subvenir à leurs besoins en cours d'année? Ont-ils les reins solides?» sont les questions que la Commission étudiera, a indiqué Louis-Philippe Plouffe, du ministère de l'Éducation. Pour inscrire son enfant pour l'année scolaire, les parents devront déboursier 2800 \$ pour les deux niveaux de maternelle et 3800 \$ pour le primaire.

En plus des matières traditionnelles, telles les mathématiques, le français (l'anglais et une troisième langue) et la musique, les élèves apprendront à travailler avec leurs mains. On y retrouvera, entre autres cours, des sessions de couture, de tricotage, de jardinage. Les élèves mettront également la main à la pâte pour faire du pain et pour préparer les collations. Autre particularité de l'école Steiner: l'enseignant — dont la personnalité dynamique est l'une des pierres angulaires assurant l'épanouissement de l'enfant, assurent les promoteurs — suit ses élèves, année après année, jusqu'au troisième secondaire, la

dernière année du programme Steiner. «Cela leur évite [aux professeurs] d'apprivoiser à nouveau les enfants; ils les connaissent déjà», a expliqué Louise Miller, collaboratrice au projet. Enseignante de mathématique aux décrocheurs, Mme Simard a littéralement succombé à cette approche lors d'une journée portes ouvertes, l'automne dernier, à l'école Steiner de Côte-des-Neiges. «J'ai moi-même appris des choses dans un atelier de mathématiques d'élèves de deuxième année primaire. C'est de la magie», a-t-elle insisté. Pour éviter les désagréments du pont Champlain, des parents de la Rive-Sud, autant charmés par l'approche Steiner, ont lancé l'idée d'implanter une telle école de leur côté du fleuve.

L'approche préconisée va toutefois à contre-courant de certaines tendances prises par d'autres établissements d'enseignement, notamment en ce qui concerne l'informatique. À l'école Steiner, les élèves ne s'assoient devant un ordinateur qu'à l'âge de 15 ans. «Pourquoi ne met-on plus un enfant de six mois sur le pot? On a compris qu'ils apprennaient cela seulement à deux ans», a imaginé Mme Miller.

Visites publiques de sensibilisation environnementale

Effectuez une visite du Centre de tri et d'élimination des déchets de la Ville de Montréal (C.T.E.D.) et découvrez ce centre voué à la gestion intégrée des déchets.



La Ville de Montréal offre des visites publiques guidées de sensibilisation environnementale du C.T.E.D. où vous pourrez prendre connaissance des diverses activités qui ont lieu sur ce site de 192 hectares dont :

- Le centre de tri des matières recyclables
- Le centre d'information et de distribution de composteurs domestiques
- Le site de compostage des déchets verts
- Le lieu d'enfouissement sanitaire
- L'usine pilote de compostage

Le C.T.E.D. est situé au 2525, rue Jarry Est (coin Iberville). D'une durée moyenne de 90 minutes, les visites guidées sont offertes sur rendez-vous tous les jours de la semaine de 9h à 17h et de 18h30 à 20h.

Réservez une place pour vous et votre groupe, en composant le :

872-0761



Ville de Montréal

LIBRAIRIE LE BOUQUIN

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:
- lois, règlements
- livres administratifs, techniques
- livres d'art, etc.

Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h

395, Boul. Cartier, Laval
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Bijouterie GAMBARD

Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX

POURQUOI ACHETER DES SOLDÉS QUAND VOUS POUVEZ ACHETER AU PRIX DE GROS

OUI MESSIEURS

LA CONCURRENCE NE NOUS FAIT PAS PEUR — COMPAREZ NOS PRIX Avec les prix pratiqués dans les boutiques et magasins qui vendent des vêtements faits en FRANCE et en ITALIE

Prix CLUB 402

Le costume 100% pure laine vierge fait en ITALIE et GRIFFÉ 299\$, 450\$

Le blazer 100% pure laine vierge fait en ITALIE et GRIFFÉ 295\$

Le pantalon 100% pure laine vierge doublé jusqu'aux genoux, fait en ITALIE et GRIFFÉ 125\$

La chemise Club-Paris 100% coton ou mélange faite en FRANCE et GRIFFÉE 70\$

La cravate 100% pure sole crêpe de Chine, faite en ITALIE et GRIFFÉE 40\$

Etc... Etc. Qui dit mieux?

Club 402-HOMME

1118, rue Sainte-Catherine O., Suite 200
Montréal (Québec) H3B 1H5.
tél.: 861-3636

Lundi au vendredi 9h30 à 18h samedi 10h à 16h

LE DEVOIR POLITIQUE

Un Parizeau rassurant à Londres



PHOTO AP

LE PREMIER MINISTRE Jacques Parizeau (à droite) a tenté de rassurer le monde politique et financier britannique, hier, en rappelant qu'un Québec souverain serait stable et prospère, qu'il conserverait le dollar canadien et qu'il demeurerait membre du Commonwealth.

L'élection contestée dans Bertrand Le député Thérien tente de faire avorter le procès

LE DEVOIR

Les plaidoiries sur une requête en évocation et sursis se poursuivent au Palais de justice de Montréal, aujourd'hui, dans le procès pour manœuvres frauduleuses du député libéral de Bertrand, Robert Thérien.

Campagne référendaire L'indépendance «stratégique» de Dumont

Qu'il fasse bande à part fait partie des plans, dit Landry

MICHEL VENNE DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le fait que le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, fasse bande à part lors de la campagne référendaire, «c'est au cœur de la stratégie» des souverainistes, a soutenu hier le vice-premier ministre Bernard Landry.

intention de créer une coalition arc-en-ciel autour de l'option souverainiste, mais dans le respect des options partisans de chacun.

TÉL.: 985-3344 ANNONCES CLASSÉES FAX: 985-3340

Advertisement for 'I · N · D · E · X' real estate services, listing various types of properties for sale and rent, including residential, commercial, and industrial.

Advertisement for 'LES ANNONCES CLASSÉES' (Classified Ads), featuring a central box with contact information and a grid of smaller ad categories like 'APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' and 'PROPRIÉTÉS À VENDRE'.

Advertisement for 'APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS' and other household items, listing specific products like refrigerators, musical instruments, and cars.

Advertisement for '101 PROPRIÉTÉS À VENDRE' and other real estate listings, including cottages, chalets, and commercial properties.

Advertisement for 'ENCADREZ votre annonce classée 985-3344' (Frame your classified ad), offering a service to highlight ads with a border.

Advertisement for 'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL' (Residential Real Estate) featuring a large graphic of a house and contact information for a real estate agent.

Advertisement for 'été ACTIF!' (Active Summer), promoting a summer program with various activities and services.

Rochon ne quémandera pas d'argent à Ottawa

MICHEL VENNE DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre de la Santé du Québec, Jean Rochon, préfère réorganiser les soins de santé au Québec et promouvoir la souveraineté plutôt que d'aller quémander à Ottawa des fonds pour financer une activité de compétence provinciale.

chercher l'argent qu'il nous doit et à ce sujet-là, on a un autre "agenda" pour aller chercher cet argent-là [la souveraineté] plutôt que d'aller quémander à Mme Marleau», a-t-il dit.

Les études de Le Hir en livres

LE DEVOIR

Québec - Les études réalisées pour le gouvernement du Québec à la demande du ministre délégué à la Restructuration, Richard Le Hir, seront publiées sous forme de livres aux Publications du Québec.

publication de leur étude, il y a quelques mois, que les accords comme l'ALENA, NORAD, le Pacte de l'auto ainsi que les accords du GATT et de l'OMC pourraient être reconduits en accord avec la présomption de succession d'Etat que les Américains appliquent depuis quelques années à l'égard de pays tiers.

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

Au lendemain de sa réélection à la tête des Tories

Major récompense d'anciens adversaires

Heseltine et Portillo promus

Fort de sa réélection à la tête du Parti conservateur, le premier ministre John Major a promu hier, dans le cadre d'un remaniement ministériel, deux hommes naguère considérés comme ses plus dangereux rivaux. Major a nommé vice-premier ministre et premier secrétaire d'État Michael Heseltine, qui est ainsi récompensé du soutien qu'il lui a apporté dans la campagne qui a abouti mardi au maintien de ce dernier à la tête du parti. John Major a également fait un geste en direction de ses adversaires «eurosceptiques» en élevant Michael Portillo, porte-étendard de la droite conservatrice, au poste éminent mais politiquement inconfortable de secrétaire à la Défense.

Londres (AFP) — John Major a récompensé hier ses deux principaux rivaux pour ne pas l'avoir empêché d'être réélu chef du Parti conservateur: le modéré Michael Heseltine devient vice-premier ministre et le thatcherien Michael Portillo est promu au ministère de la Défense.

Un coup à droite, un coup à gauche. Son nouveau gouvernement, comme le précédent, devrait continuer de naviguer de façon pragmatique entre les deux principaux pôles du Parti conservateur.

La bataille pour le leadership est terminée: M. Major a repris pratiquement les mêmes ministres dans son quatrième gouvernement pour tenter de maintenir l'unité d'un parti déchiré entre factions violemment opposées entre lesquelles il représente le plus petit dénominateur commun.

«C'est un cabinet derrière lequel tout le parti peut et doit s'unir», a déclaré John Major après avoir annoncé sa composition.

Douglas Hurd quitte volontairement le Foreign Office après six ans de loyaux services et laisse la place à son collègue de la défense Malcolm Rifkind, avec lequel il a beaucoup travaillé sur la Bosnie.

Malcolm Rifkind, 49 ans, surprendra ses interlocuteurs étrangers car il n'a jamais perdu son accent écossais.

Ce conservateur modéré a depuis quelques mois adopté des propos plus eurosceptiques, preuve qu'il avait déjà des vues sur le Foreign Office et qu'il ne voulait pas déplaire à la droite de plus en plus nombreuse et bruyante de son parti.

Mais la promotion la plus spectaculaire est celle de Michael Heseltine, qui devient numéro deux du gouvernement avec le rang de vice-premier ministre.

A 62 ans, le tombeur de Margaret Thatcher a vu s'éloigner toute perspective d'entrer à Downing Street, mais reçoit une consécration

pour avoir été loyal à John Major dans la course au leadership. Le premier ministre a remercié l'ancien ministre du Commerce d'avoir demandé à ses partisans de voter pour lui au premier tour mardi. S'il leur avait dit de s'abstenir ou de voter John Redwood, M. Major n'aurait aucune chance de rester à Downing Street.

À moins de deux ans des élections générales, M. Major aurait aimé donner à M. Heseltine la présidence du parti conservateur, qu'il avait déjà refusée l'an dernier. C'est Brian Mawhinney qui prend ce poste difficile car le parti conservateur stagne à 30 points derrière l'opposition travailliste dans tous les sondages depuis un an.

Mais M. Heseltine pourra animer la prochaine campagne pour les élections depuis son poste de vice-premier ministre, où il sera le mieux placé pour coordonner et mettre en musique les thèmes des conservateurs.

La deuxième grande promotion est celle de Michael Portillo qui, avec la Défense, prend à 42 ans un bâton de maréchal.

En promouvant ce protégé de Margaret Thatcher, le premier ministre fait plaisir aux 89 députés qui avaient voté mardi pour un autre thatcherien, John Redwood, à la tête du parti.

M. Major a préféré oublier les préparatifs fébriles des partisans de M. Portillo, qui avaient organisé son quartier-général de campagne la semaine dernière, persuadés qu'un deuxième tour serait nécessaire à l'élection du chef du parti et que leur leader serait dans la course.

Les marchés financiers ont été rassurés que Kenneth Clarke reste chancelier de l'Échiquier, car ils ont confiance dans sa rigueur budgétaire, même s'ils ne doutent pas qu'à l'approche des élections il doive baisser les impôts et laisser filer quelque peu l'inflation pour satisfaire aux exigences des députés de base.

Les Arméniens ont élu leur nouveau Parlement

Erevan (AFP) — Les Arméniens, le peuple à avoir le plus souffert depuis la fin de l'URSS, ont élu hier leur nouveau Parlement en donnant une prime à ceux qui leur promettaient d'alléger enfin leurs conditions de vie.

Les électeurs se sont pressés dans les bureaux de vote de la capitale Erevan — près de la moitié des trois millions d'habitants du pays — pour cette première élection de l'après communisme.

L'élection de 190 députés — pour laquelle aucun taux de participation n'a été communiqué — est couplée à un référendum sur l'adoption d'une nouvelle Constitution.

La commission électorale centrale, qui n'a donné aucun chiffre de participation, a décidé en soirée de

prolonger les opérations de vote de deux heures, car «de nombreux électeurs font la queue et risquent de n'avoir pas le temps de voter», a indiqué un porte-parole de la commission. L'opposition a dénoncé la régularité de ces scrutins, en faisant valoir que dix partis au total, dont le plus vieux parti du pays, le Dachnaksoutioun (nationaliste radical), n'avaient pas eu le droit d'y participer.

La majorité des habitants d'Erevan interrogés par l'AFP affirmaient avoir soutenu les candidats qui leur promettaient un mieux-vivre, après plusieurs hivers sans électricité ni chauffage, dans des appartements où la température ne dépassait pas les 5° C.

«Je veux avoir un travail, de l'électricité chez moi, ne plus devoir

attendre la nuit pour avoir de l'eau et pouvoir me laver», explique Galoust Zakian, un chômeur de 58 ans, qui a voté pour le Parti communiste (opposition).

Tamera Abzimalian, 90 ans, a participé quant à elle pour la première fois à des élections libres, 75 ans après avoir vu les Bolcheviks prendre le pouvoir en Arménie.

La nonagénaire a donné sa voix à Guerard Dafteng, un candidat de l'Union des millionnaires d'Arménie, un club d'hommes d'affaires enrichis qui promettent de faire bénéficier le pays des recettes de leur succès personnel. «Il ne volera pas le peuple, puisqu'il est déjà riche», a expliqué Tamera. Déjà meurtrie par le tremblement de terre de 1988, l'Arménie, petit pays

caucasien de montagnes et plateaux arides, souffre économiquement à la fois de l'effondrement de l'URSS, et du blocus imposé par l'Azerbaïdjan voisin à cause du conflit sur le contrôle du Nagorny Karabakh, ce territoire à majorité arménienne sur le sol azerbaïdjanais. Les électeurs d'Erevan ont également souvent affirmé avoir voulu sanctionner l'équipe du président Levon Ter Petrossian en place depuis l'indépendance de 1991.

La défiance au régime en place s'exprimait surtout par le soutien au parti Dachnaksoutioun, suspendu depuis décembre dernier, mais dont une cinquantaine de membres se présentaient à titre individuel.

Les craintes des Soudanais d'Égypte

Ils sont plus d'un million et redoutent de faire les frais de la tension entre Le Caire et Khartoum

ALEXANDRE BUCCIANTI

LE MONDE

Le Caire — El Tayeb Osman a étalé sur un carton, sous les arcades de la place d'Ataba, au centre du Caire, quelques dizaines de petites boîtes vertes: «L'onguent du lion». Il vante aux badauds les bienfaits de sa potion asiatique qui accroît «la virilité» et ne coûte que cinq livres (une livre vaut 50 cents). El Tayeb Osman, vingt-sept ans, est arrivé de Port-Soudan il y a deux ans. Il gagne entre 300 et 400 livres par mois et rêve de pouvoir partir vers l'eldorado du Golfe. Comme presque tous les jours, Maryam, vingt-deux ans, originaire de Bor, dans le sud du Soudan, vient suivre le service à l'église évangélique de la banlieue résidentielle d'Héliopolis, au nord-est du Caire. Grâce à l'église, elle travaille comme domestique dans une famille bourgeoise chrétienne pour 400 livres par mois. Le rêve de Maryam est de rejoindre des parents lointains émigrés en Australie.

Les Osman et les Maryam sont légion au Caire. On estime à près d'un million le nombre de Soudanais vivant en permanence en Égypte, sans compter un autre million de voyageurs qui vont et viennent chaque année. On les retrouve principalement dans les quartiers d'Abdine, Imbaba, Ein Chams, Ezbet El Haggana ou El Gabal El Asfar, dont une partie a été surnommée «le village soudanais». Ils

sont vendeurs, fonctionnaires, ouvriers, portiers, petits et parfois grands commerçants comme les propriétaires de la compagnie El Nilein, qui contrôle une bonne partie du marché des équipements sanitaires au Caire. Mais il y a aussi les étudiants, estimés à vingt mille dans les universités de la capitale égyptienne, et les réfugiés politiques.

Les plus humbles, qui constituent la majorité écrasante de la plus grande communauté soudanaise à l'étranger, sont préoccupés par la détérioration des relations entre Le Caire et Khartoum, à la suite de l'attentat manqué contre le président Mubarak. Ils craignent «de se voir fermer les portes d'un gagne-pain déjà très maigre mais qui, somme toute, est préférable aux pénuries constantes au Soudan». «Chaque fois que les choses se gâtent avec Khartoum, ça nous retombe indirectement sur la tête», déclare un petit fonctionnaire soudanais arrivé en Égypte à la veille de la prise du pouvoir au Soudan par la junte, le 30 juin 1989.

Pourtant, les relations entre Le Caire et les militaires avaient commencé par une lune de miel. Certains observateurs avaient même soupçonné Le Caire d'avoir sinon téléguidé du moins soutenu le coup d'État. Cependant, dès décembre 1989, Le Caire regardait d'un mauvais œil le rapprochement entre la junte, qui cherchait une assise populaire, et le Front national islamique du cheikh Hassan El

Tourabi. En mars 1990, les relations commençaient à s'envenimer après la visite au Caire d'une délégation de l'Armée populaire de libération du Soudan, du colonel sudiste John Garang, en guerre contre le régime de Khartoum. Le divorce était consommé avec la crise du Golfe, en août de la même année. L'Égypte optait pour la libération du Koweït, tandis que le Soudan soutenait l'Irak.

En 1991, Karthoum a accordé une concession de prospection pétrolière à une compagnie canadienne dans la région frontalière de Halaïb, disputée entre les deux pays depuis 1957. Un an plus tard, le gouvernement soudanais, devenu ouvertement islamiste, nationalise l'université égyptienne de Khartoum. Depuis 1993 et les premières attaques des extrémistes musulmans contre les touristes en Égypte, Le Caire accuse la junte de leur servir de base arrière, tandis que Khartoum rétorque que le régime égyptien soutient l'opposition soudanaise en exil.

Avec l'attentat contre le président égyptien, Hosni Mubarak, à Addis Abeba, le 26 juin, les relations se sont encore profondément dégradées. Alors que le Soudan vient de demander l'arbitrage de la Cour internationale de justice à propos du litige de Halaïb, il reste à savoir si un *modus vivendi* pourra être trouvé entre Le Caire et Khartoum. Et si les Soudanais d'Égypte pourront apaiser leurs craintes.

En attendant..



PHOTO AP

DEUX CASQUES BLEUS français attendent dans leur camion qu'on leur donne le feu vert pour quitter l'un des quartiers généraux de l'ONU à Sarajevo et patrouiller les rues de la ville. Alors que les attaques contre les forces onusiennes dans la capitale bosniaque se font de plus en plus nombreuses et que les victimes du côté civil sont quotidiennes, le secrétaire général de l'ONU, Boutros-Boutros Ghali, rappelle que le retrait des 25 000 Casques bleus en Bosnie «aggraverait la situation» dans cette ex-république yougoslave. En attendant, la situation sanitaire s'est fortement dégradée au cours des dernières semaines à Sarajevo, où le manque d'eau potable et la température élevée multiplient les risques de maladies. «La pénurie d'eau menace désormais sérieusement la santé de l'ensemble de la population de Sarajevo», a annoncé mercredi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans la capitale bosniaque.

L'Irak admet avoir produit des armes bactériologiques

Nations unies (Reuter) — L'Irak a reconnu pour la première fois l'existence d'un programme de développement des armes biologiques à des fins offensives jusqu'en octobre 1990, a révélé hier un responsable des Nations unies.

Dans une lettre adressée au Conseil de sécurité, Rolf Ekeus, chargé de contrôler l'élimination des armes de destruction massive de l'Irak, affirme que Bagdad a admis avoir produit des armes bactériologiques.

L'ancien diplomate suédois ajoute que ces informations lui ont été fournies oralement lors de sa dernière visite dans la capitale irakienne. Ses interlocuteurs ont ajouté que l'arsenal bactériologique avait été entièrement détruit en octobre 1990, ce que la mission onusienne doit encore vérifier.

«L'Irak a admis pour la première fois la nature offensive de son programme d'armement biologique», écrit Rolf Ekeus, précisant que Bagdad

avait jusqu'alors prétendu que ses investigations dans le domaine bactériologique ne relevaient que de la recherche et qu'aucune arme de ce type n'avait jamais été fabriquée. En fait, d'importantes quantités d'agents bactériens ont bien été produites, reconnaît aujourd'hui Bagdad. En 1989 et 1990, le site d'al-Hakam a fourni des armes à base de bacille botulique et d'anthrax, mortel.

L'Irak a promis de rendre public d'ici la fin juillet l'ensemble des documents relatifs à ce programme. Le chapitre bactériologique constitue le dernier domaine majeur sur lequel bute la mission mise sur pied par les Nations unies pour surveiller la destruction des armes de destruction massive décidée après la guerre du Golfe.

La résolution de cessez-le-feu votée en 1991 impose à Bagdad l'élimination de son arsenal nucléaire, chimique, bactériologique et de son potentiel balistique. Elle conditionne au respect de ces décisions la levée des sanctions économiques qui frappent l'Irak.

La lecture tue

Elle tue l'ignorance. Elle tue la faim et la pauvreté. Et elle met fin au désespoir de millions d'hommes, de femmes et d'enfants partout dans le monde. Les programmes d'alphabetisation de CODE influent sur le sort des pays en voie de développement. Alors aidez-nous à enrayer les problèmes qui découlent de l'analphabétisme. Appuyez CODE.

Je veux aider CODE dès maintenant.

Faites-moi parvenir de plus amples informations.

Je souscris : 30 \$ 50 \$ 75 \$ 100 \$

Nom _____

N° de téléphone _____

Adresse _____

Province _____

Code postal _____

Faites parvenir votre don à CODE :

321 rue Chapel, Ottawa (Ontario) K1N 7Z2

Télécopieur : (613) 232-7435

Si vous préférez employer la carte

VISA ou MC, téléphonez au :

1-800-661-CODE

Devenir de charité enregistrée sous le n° 638976-29-10

Vos dons sont déductibles d'impôt.

L'Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement. Fondé en 1959, CODE a besoin de votre aide pour continuer à soutenir des projets d'alphabetisation partout à travers le monde.

CODE

É D I T O R I A L

Retards du calendrier de paix

Sylviane Tramier

D'échances ratées en dates butoires ignorées, d'attermoiements en rendez-vous manqués, le calendrier de la paix entre Israël et l'OLP s'étire et les pourparlers piétinent. Pour mesurer les difficultés rencontrées dans les discussions palestino-Israéliennes, il suffit de rappeler que l'accord intérimaire qui aurait dû être mis en œuvre en juillet 1994 ne sera signé que dans deux semaines. Et encore, cela n'est pas tout à fait sûr.

Cependant, conscient que tout nouveau retard donne des munitions aux extrémistes des deux côtés, le ministre des Affaires étrangères d'Israël, Shimon Peres, et le chef de l'Autorité autonome à Gaza et Jéricho, Yasser Arafat, ont assuré qu'un accord sur l'extension de l'autonomie palestinienne en Cisjordanie serait prêt avant la fin du mois.

Presque deux ans après la reconnaissance mutuelle de l'État hébreu et de l'OLP ainsi que la signature à Washington de la «Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie» qui devait conduire à un retrait progressif de l'armée israélienne des territoires occupés, la mise en place des principales composantes de l'accord intérimaire rencontre encore de nombreux obstacles. Les divers éléments de cet accord sont imbriqués, subordonnés les uns aux autres, ce qui accroît encore les difficultés des négociateurs. Le redéploiement des soldats israéliens en Cisjordanie, par exemple, devait s'effectuer au plus tard à la veille des élections au Conseil de l'autonomie palestinienne. Ces élections, qui auraient dû avoir lieu en Cisjordanie et à Gaza neuf mois après l'entrée en vigueur de la Déclaration de principes, ne sont à présent guère probables avant novembre prochain.

Or, invoquant des raisons de sécurité, Israël freine le redéploiement de ses soldats hors des zones peu-

plées par les Palestiniens. Les Palestiniens de leur côté refusent d'organiser des élections en présence de patrouilles de l'armée israélienne.

Pourtant, il faut absolument que se tiennent bientôt des élections libres et démocratiques au Conseil palestinien. Elles sont le seul moyen de démocratiser l'administration palestinienne et le régime de Yasser Arafat, de retour depuis un an dans la région autonome de Gaza. Les retards accumulés dans le calendrier prévu ont déjà contribué à l'affaiblissement de l'Autorité palestinienne et à la dégradation de la situation économique des Gazans. L'expérience d'autonomie palestinienne est encore fragile et elle a le plus grand besoin d'être soutenue et étendue sans plus de délais.

Les élections

permettraient

de démocratiser

le régime de

Yasser Arafat

Quand le gouvernement israélien érige son légitime souci de sécurité en obsession sécuritaire, il le fait au détriment de la stabilité sur son territoire et dans les régions autonomes palestiniennes. Et au bout du compte, c'est la stabilité et la démocratie à Gaza et en Cisjordanie qui permettront la coexistence entre Palestiniens et Israéliens.

En outre, l'absence de progrès dans le processus de paix israélo-palestinien a pour effet de retarder la normalisation des relations entre l'ensemble du monde arabe et l'État hébreu. Cette normalisation qu'Israël appelle de ses vœux était en bonne voie. Mais elle marque le pas chaque fois que les discussions sur l'autonomie palestinienne semblent bloquées. Il est donc dans l'intérêt d'Israël de cesser d'accumuler les retards dans la mise en œuvre de l'accord intérimaire.

D'autant que le gros morceau est encore à venir. Les problèmes les plus difficiles à résoudre pour l'avenir des relations entre Palestiniens et Israéliens doivent en principe être abordés à partir du mois de mai prochain: le statut de Jérusalem, le sort des colonies de peuplement en Cisjordanie et à Gaza, et le statut définitif des territoires occupés.

Des projets qui coulent à pic

Jean-Robert Sansfaçon

On se souviendra qu'en campagne électorale, M. Parizeau s'était fait le porte-voix de son candidat-vedette, baron de Lévis, Jean Garon, en promettant de relancer le chantier de la MIL Davie grâce à la construction, à Lévis, d'un traversier ultra-rapide pour les Madelinots et ce, même si Ottawa, qui assume la juridiction du transport interprovincial, ne suivait pas.

En janvier dernier, le vent du réalisme ayant commencé à souffler sur la capitale, on en était plutôt revenu à un projet plus terre à terre: en échange des 30 millions \$ promis par Ottawa à la coopérative qui administre le traversier des Îles, Québec céderait un de ses bateaux, le *Camille-Marcoux*, à la coopérative, après l'avoir remis à neuf, et il confierait à son chantier de Lévis la tâche de construire un nouveau bâtiment pour remplacer le premier entre Matane et Baie-Comeau. D'une pierre, il réussissait trois bonds: un nouveau traversier remis à neuf pour les gens des Îles, un bâtiment neuf, propriété du gouvernement, pour remplacer le premier entre Matane et Baie-Comeau, et des emplois au chantier de Lévis, aussi propriété de l'État. Beaucoup d'argent mais, somme toute, bien dépensé.

Aujourd'hui, même au risque d'y perdre la face, Québec fait carrément marche arrière et ramène tout le monde au port. La raison: on avait prévu 70 millions \$ pour remplacer le *Camille-Marcoux*, or, les dernières estimations oscillent plutôt autour de 84 millions \$. Sans compter la quinzaine de millions qui seraient nécessaires pour louer un traversier de substitution, le temps de construire le nouveau navire. Sans parler, non plus, du fait que la modernisation du *Camille-Marcoux* aurait accaparé 27 des 30 millions \$ promis par Ottawa à la coopérative des

Îles (la CTMA), ce qui revenait à dire que le gouvernement provincial aurait à toute fin pratique bradé le *Camille-Marcoux* dans le seul but de soutenir le chantier de Lévis. Un cadeau d'une bonne dizaine de millions \$ à une coopérative en sol québécois, mais de juridiction fédérale. Coût total prévisible de l'opération: entre 100 et 110 millions \$ au lieu des 70 millions \$ prévus. Il fallait reculer, ce qu'on a eu le courage d'admettre.

A Matane, la vie continuera comme avant. Aux Îles, les dirigeants de la coopérative trouveront bien un bâtiment qui satisfasse à leurs besoins, au prix voulu. Certainement pas aussi bien que ce que Québec leur offrait en échange des 30 millions \$ fédéraux disponibles, mais tout de même.

C'est donc à Lévis que le mal se fera le plus durement sentir, ce chantier n'étant plus que l'ombre de lui-même depuis la fin de l'ère des somptueux contrats militaires. Quoique la rénovation du *Camille-Marcoux* et la construction d'un nouveau traversier n'eussent amené qu'un filet d'eau au moulin pendant une ou deux années, à peine de quoi offrir du travail au quart des travailleurs du chantier et réduire de quelques centimes les dix millions \$ de déficit annuel de l'entreprise.

Mais ces dernières nouvelles n'aideront certainement pas à trouver un partenaire privé pour prendre la relève du gouvernement dans ce qui est en train de devenir un gouffre financier pour l'État.

Il est sans doute trop tôt pour lancer définitivement la serviette, mais plus le temps passe, plus l'option d'une fermeture du chantier doit être envisagée. Ce ne sont malheureusement pas les quelques dizaines de millions de projets encore en discussion qui suffiront à éviter de devoir poser le problème.

L E T T R E S

Notre réforme de la santé

La réforme de la santé devra se faire. Il est préférable qu'elle se fasse dans un Québec souverain et par le gouvernement d'un Québec souverain.

Si le NON l'emporte, elle se fera par le Fonds monétaire international et dans un Canada sous la tutelle de la Banque mondiale. Que préférons-nous? La faire nous-mêmes avec tout notre cœur ou la laisser aux soins de la finance internationale qui, elle, n'a qu'un signe de piastre à la place du cœur?

Beaucoup de suggestions sortent de partout et de nombreuses alternatives sont proposées: diminuer le nombre de lits, s'associer avec des CLSC de quartiers, devenir des centres ambulatoires, répondre aux urgences, vivre en partenariat avec d'autres hôpitaux, etc.

Impossible d'hier devient soudainement un rêve réalisable. Cette réforme de la santé suscite de l'inquiétude et c'est bien compréhensible.

Certains demandent un moratoire. Si d'excellentes suggestions continuent de fusiller de toutes parts, on

devra bien en venir à un moratoire pour se donner le temps d'étudier tout cela.

Jules Lebeau
Bellefeuille, 23 juin 1995

Dégradation généralisée

Déjà au prise avec une érosion grave de son tissu social et urbain, voilà que tombe dans le paysage québécois une nouvelle tuile: la création du regroupement des intellectuels pour la souveraineté.

J'ai toujours cru naïvement qu'un penseur, pour pouvoir garder son sens critique, devait se tenir au-dessus de la mêlée partisane. Pour parler québécois, être ni fédériste ni nationaliste. Nous voilà maintenant avec l'aberration d'intellectuels engagés, des cerveaux avec frontière. *So much* pour l'objectivité, avec en prime une partie de l'intelligentsia d'ici avec une crédibilité amochée.

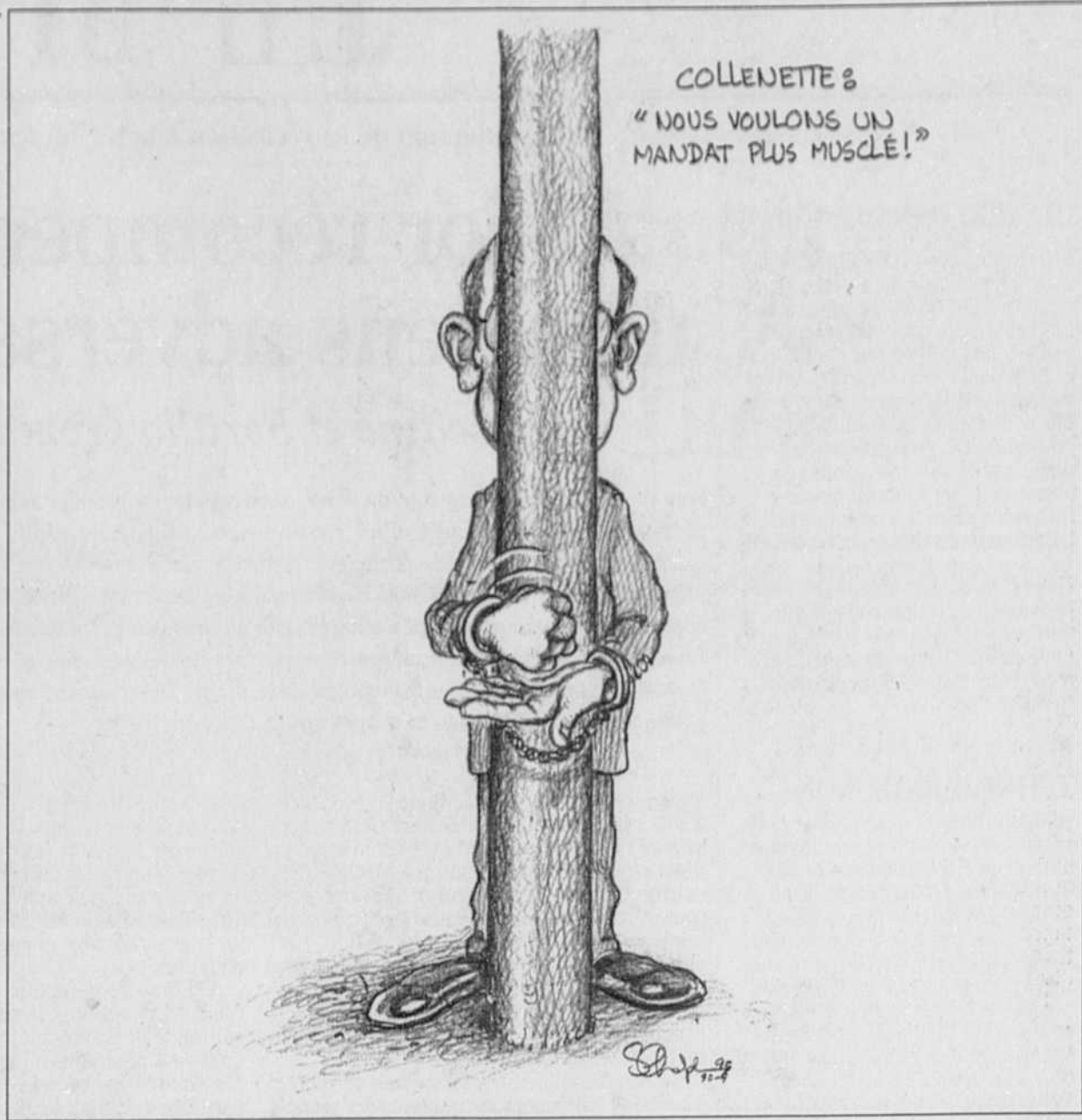
Je me permets de vous offrir deux suggestions: premièrement, relire le Proudhon de 1851 et son texte: *Être gouverné c'est...*, suivi d'une quarantaine d'épithètes non flatteuses envers l'État. Et deuxièmement, s'attaquer à la fracture sociale d'un Québec cassé

en deux, selon le rapport d'il y a quelques années du docteur Madeleine Blanchet. C'est ça un vrai intel, être universitaire et utopiste, préconiser chances égales pour tous, sans frontières. Mais demander à des gras durs de descendre de leur tour d'ivoire universitaire et d'étudier la pauvreté ambiante, c'est déjà en soi une utopie!

Dans un tel contexte, je comprends mieux la sortie que fit un chroniqueur du *Devoir*, Jean Royer pour ne pas le nommer, lorsqu'un prix littéraire «francophone» fut remis à l'écrivain Nancy Huston et pour lequel il s'objecta avec véhémence. La petiteesse, voilà où ça mène l'humain lorsqu'on en vient à croire que la pensée et l'imagination ont des frontières. Belle mentalité dont on saurait très bien se passer, merci.

Et merci aussi au docteur Jacques Ferron qui avec son manifeste de la Grande Corne, il y a 21 ans, m'a appris à échapper au désillusionnement en proposant de voter Rhinocéros. Deux décennies plus tard, avec les «penseux» et politiciens actuels, c'est encore la voie à suivre.

Jean-Paul Provost
Montréal, 26 juin 1995



REPRISE

OPINIONS

Et j'ai signé: «Le dossier»

LISE HAROU

Fonctionnaire, écrivaine et
patiente de l'hôpital Reine-Élisabeth

La controverse suscitée par la fermeture de neuf hôpitaux dans la seule région montréalaise est fréquemment présentée comme une opposition à la réforme du ministre de la Santé et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux. Elle paraît ainsi irréfléchie, guidée par l'insouciance et l'ignorance ou désireuse de protéger des intérêts particuliers.

Pourtant, dans les débats, ce n'est pas la réforme ni son bien fondé qui sont remis en cause, mais la manière. Uniquement la manière. Dans les milieux très hétérogènes que je fréquente, je n'ai entendu personne s'opposer au principe du virage ambulatoire, si les infrastructures étaient déjà en mesure d'administrer les solutions de remplacement. Or, le fait d'injecter des sommes importantes dans les CLSC ne garantit nullement la disponibilité réelle des ressources qu'il faut pour assurer la transition. De même, la fermeture massive d'hôpitaux, annoncée de manière brutale et pas d'avantage préparée sur le terrain, ne permet pas d'espérer que les services continuent d'être rendus. Ce qui est théoriquement et techniquement prévu ne correspond pas nécessairement à la situation vécue sur le terrain par la population et les personnes qui dispensent les soins.

Il est aussi consternant de constater que cette vision technocratique des changements prévaut non seulement au ministère ou dans les régies régionales, mais également chez certains administrateurs d'hôpitaux. Il est révélateur qu'on parle depuis le début de transférer «les dossiers» dans d'autres hôpitaux et du nombre de «lits» qu'il faudrait fermer. Se pourrait-il qu'on oublie que c'est de personnes qu'il s'agit et non seulement de «cas», tant du côté du personnel médical que des patients?

Comment le système qui continue de recevoir des urgences et de dispenser les services avec des moyens déjà passablement réduits peut-il absorber des changements aussi importants et si mal préparés sans que les mécanismes de rechange aient été mis au point, sans que le sort des personnes visées soit connu?

Les circonstances ont voulu que je sois, pour des raisons d'hérédité notamment, une cliente assidue des services de santé depuis des années. Je paie des impôts, je consomme énormément de «médecins parallèles», de traitements et de produits dits «naturels» qui devraient me donner toutes les chances d'être parmi les 10 % de survivants. Bref, je fais marcher l'économie beaucoup plus que je ne demande à l'État. Or, la survie passe également par un suivi qui suppose l'accès régulier à des examens pour lesquels les «arrangements» sont pris à l'intérieur du système.

Mais les urgences continuent d'affluer et le personnel doit désormais se préoccuper de son avenir dans les hôpitaux qui doivent fermer, en plus de se charger des urgences, particulièrement délicates lorsqu'il s'agit de cancer ou d'autres formes aiguës de «besoins de services» nécessitant des interventions immédiates. Et les réseaux de collaboration tissés par les spécialistes pour résoudre les problèmes complexes s'effondrent à cause de ce projet de réforme insuffisamment planifié, cela précisément au moment où on parle de plus en plus de travail en réseau, de mise en commun des ressources.

Le fait qu'il s'agisse de personnes et non seulement de cas ou de dossiers a été carrément négligé dans la planification de cette réforme. Je suis obligée de reconnaître que ceux qui ont prévu cette réforme ont oublié les conditions réelles de son implantation et n'ont pas pris les dispositions qu'il aurait fallu avec les intéressés, ceux qui dispensent les soins et sont trop souvent coupés des technocrates qui déci-

dent de leur sort. Les ennemis du bon fonctionnement du système à moindre coût ne sont pas tous au ministère ou à la Régie régionale ni dans la rue; ils sont nombreux parmi les administrateurs des hôpitaux et des autres institutions, parfois réputés par leur méconnaissance des besoins réels, lorsqu'il s'agit par exemple de fermer des départements de psychiatrie alors qu'il y a pénurie dans ce domaine et qu'on cultive l'angoisse à grande échelle, fabriquant ainsi de nouveaux besoins.

A aucun moment je n'ai eu conscience, au cours des débats entourant cette réforme des services de santé, qu'on s'attaquait aux vraies aberrations du système, par exemple le fait qu'il faille être déjà hospitalisé pour avoir accès à un scanner d'urgence, ce qui implique plusieurs jours d'hospitalisation inutile. Si, comme le suggère un journaliste, le gouvernement Parizeau n'est pas en train de détruire notre système de santé mais plutôt d'essayer de le sauver, il faudrait s'y prendre autrement.

Le gouvernement précédent n'avait pas fait mieux, certes, tentant de faire adopter des mesures aussi désincarnées et tout aussi éloignées des besoins. Des pistes sont suggérées ici et là, pourquoi ne pas les examiner vraiment et prendre les décisions en concertation avec le milieu? Ce n'est pas tant la résistance au changement qui est responsable de l'opposition qui se manifeste, mais la rigidité des solutions proposées, l'absence de véritables consultations des véritables intéressés autrement que par administrateurs interposés, l'absence de créativité pour ce qui est des moyens envisagés.

Il est de plus en plus difficile de formuler un espoir d'être entendu. Je suis convaincue de partager l'indignation que je ressens avec des milliers de patients et de soignants. Et ce ne sont pas là les dispositions idéales qu'il faut pour recouvrer la santé ou la conserver!

À PROPOS

... de l'impopularité du mariage

La popularité de l'union libre depuis près de 20 ans a entraîné une diminution importante du nombre de mariages. Ainsi, alors qu'en 1971 et en 1976, près de 50 000 mariages étaient célébrés chaque année, 25 821 couples se sont mariés en 1992. Conséquence logique de la montée des divorces, les mariages sont le fait de moins en moins de femmes célibataires et de plus en plus de femmes divorcées: en 1971, 94 % des mariages étaient des premiers mariages alors qu'en 1992, ce pourcentage s'élève à 80,3 %. A propos de remariage, notons que les femmes divorcées et les veuves se remarient moins et moins rapidement que les hommes divorcés et les veufs. La diminution du

nombre de mariages s'est accompagnée d'une baisse de l'indice synthétique de nuptialité des célibataires. Moins de quatre célibataires sur 10 se marieront avant l'âge de 50 ans si la tendance des dernières années reste constante. Cette chute est assez spectaculaire, si on considère que l'indice était de près de neuf sur 10 en 1971. En plus de la montée de l'union libre, la chute des indices synthétiques de nuptialité s'explique partiellement par l'élévation de l'âge moyen au premier mariage qui atteint, en 1992, 26,2 ans pour les femmes et 28,1 ans pour les hommes.

Les Québécoises déchiffrées, Portrait statistique, Les Publications du Québec

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAËN

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

Les femmes et le travail

Le marché peut-il assurer seul l'équité en emploi?

MAUDE ROCHETTE

Agente de recherche au Conseil du statut de la femme

C'est bien connu, quand les États-Unis ont le rhume, nous éternuons de ce côté-ci de la frontière! Cette fois-ci, c'est l'équité en emploi (ou la «discrimination positive») qui est en cause. En effet, les politiques et les programmes relatifs à l'équité en emploi destinés aux femmes, aux Noirs ou à d'autres groupes cibles ne seraient plus requis. Non seulement parce qu'ils auraient donné tous les résultats escomptés, mais, pire, ils priveraient la majorité blanche masculine d'emplois ou de contrats avec les administrations publiques et ils feraient en sorte que les femmes et les membres des minorités qui en ont bénéficié se sentent des travailleuses et des travailleurs de seconde zone, embauchés simplement pour atteindre les «quotas».

À la faveur de la montée de la droite républicaine, d'un contexte économique marqué par la rareté des emplois et une restructuration du marché du travail, ainsi que d'un retour à des valeurs individualistes, les tenants de ce mouvement trouvent des appuis ici, parmi lesquels il faut déjà compter le nouveau premier ministre ontarien, qui a promis d'abolir la récente loi sur l'équité en emploi de cette province. Plus près de nous, Jean-Luc Migué, économiste à l'ENAP, s'est aussi dit favorable à l'abolition de ces mesures («La balkanisation du marché du travail: libérer la main-d'œuvre féminine de la discrimination d'Etat», *Le Devoir*, 19 mai).

Parce que ce débat, à tout le moins celui qui se déroule dans les médias, présente une vision tronquée de la réalité québécoise et canadienne en cette matière, que les affirmations véhiculées concourent rarement à une remise en question constructive, et qu'il procède d'une représentation unidisciplinaire (économique), il nous apparaît important de faire cette mise au point, particulièrement en ce qui a trait à l'équité en emploi dans la perspective de la main-d'œuvre féminine.

L'équité en emploi est un objectif général qui s'étend à l'ensemble des démarches et des programmes visant à mettre fin à la discrimination systémique qui sévit à l'égard des femmes et dont les manifestations sont nombreuses, les principales étant les iniquités salariales et la ségrégation professionnelle. L'équité salariale consiste à octroyer une rémunération égale aux emplois traditionnellement féminins et aux emplois traditionnellement masculins qui sont équivalents. Enfin, l'accès à l'égalité comporte un double objectif: d'une part, dépester les biais sexistes ou discriminatoires dans les pratiques ainsi que dans les politiques d'emploi et les éliminer, et, d'autre part, augmenter la présence des femmes dans des emplois où elles sont actuellement sous-représentées et, de ce fait, briser la ségrégation professionnelle.

On affirme que les mesures relatives à l'équité en emploi pour les femmes ne sont plus nécessaires: parce qu'elles occupent maintenant une plus grande variété d'emplois, que l'écart salarial entre elles et les hommes se referme graduellement et qu'elles poursuivent maintenant davantage des études universitaires. Ces prétentions sont toutes vraies, et il est important de le souligner. La situation des femmes sur le marché du travail s'est incontestablement améliorée au cours des dernières décennies.

Pourtant, en dépit de ces gains, les mesures d'équité en emploi apparaissent encore nécessaires. Malgré la présence de femmes bien visibles au sommet de certaines organisations, dont la rémunération est élevée, ou encore celle des étudiantes en droit ou en médecine, tellement nombreuses qu'on «craint» pour l'avenir de ces

professions, un regard plus attentif indique plutôt qu'une majorité de travailleuses occupent une gamme très restreinte d'emplois, des emplois souvent caractérisés par la quasi-absence d'échelle de progression, de même que par les iniquités salariales. Par ailleurs, les mesures d'équité en emploi sont encore nécessaires parce que le rattrapage qu'elles visent n'est pas encore complet. Enfin, ces mesures sont toujours nécessaires, car le droit des femmes au travail est encore remis en question: à preuve les cas régulièrement rapportés de congédiements illégaux de travailleuses enceintes, peu importe qu'elles soient petites salariées ou professionnelles.

Une vision économique dépassée

Ce mouvement «abolitionniste» en matière d'équité en emploi recrute ses partisans chez les économistes néo-classiques, pour qui la discrimination dans les entreprises privées n'existe pas, tout simplement parce qu'il ne serait pas rentable pour les employeurs de la pratiquer. M. Migué mentionne: «Discriminer pour un employeur, c'est choisir par préjugé de ne pas embaucher un type de main-d'œuvre de productivité comparable. L'employeur préjugé se pénaliserait donc lui-même.» Comme l'explique Marie-Thérèse Chicha, une spécialiste québécoise de la question, en vertu de la théorie du capital humain, les femmes, à la suite de choix rationnels, investiraient moins que les hommes dans les études, car les responsabilités familiales vont interrompre leur participation au marché du travail; elles se dirigent donc vers des emplois peu qualifiés et, partant, moins rémunérateurs. On aura compris que pour les hommes, l'explication est inversée: leur investissement accru en formation, justifié par le fait qu'ils sont les principaux responsables de la famille, conduit inévitablement à des emplois plus prestigieux et bien payés.

Le recours à cette théorie est très utile pour les tenants de l'abolition de l'équité en emploi, qui irait donc à l'encontre des «choix rationnels» posés par les travailleuses elles-mêmes. Cette théorie, d'ailleurs jamais vérifiée, ne correspond pas à la réalité. Le choix de formation que font les femmes et les hommes ne résultent pas de la seule rationalité économique; ils sont influencés par des considérations sociales, culturelles et familiales, etc. Le fait qu'un nombre encore important de femmes se dirigent vers des domaines de formation traditionnellement féminins n'est pas en soi néfaste. Cependant, pour que ces choix soient plus libres et plus équitables, puisqu'ils ne peuvent être complètement rationnels, ils doivent être assortis de deux conditions: que les emplois féminins soient rémunérés à leur juste valeur et que les emplois traditionnellement masculins soient également accessibles aux femmes. Or, ces deux conditions ne sont pas encore réalisées et c'est précisément dans cet esprit que nous affirmons que les mesures visant l'équité salariale et l'accès à l'égalité sont complémentaires et toujours requises aujourd'hui.

Les opposants québécois et canadiens à l'équité en emploi fondent leur jugement en grande partie sur la situation américaine. Or, la signification de l'équité en emploi aux États-Unis est fort différente de la nôtre, son application remonte à plus loin dans le temps, et elle s'en est traditionnellement tenue de manière plus stricte à la formule des quotas. En outre, le caractère contraignant de nos lois ou programmes d'équité en emploi est bien relatif, contrairement à ce que l'on constate chez nos voisins. Par exemple, au Québec, les programmes d'accès à l'égalité (PAE) sont volontaires en vertu de la Charte des droits et libertés depuis 1985 seulement. Quant au programme d'obligation contractuelle, adopté en 1989, il a déjà atteint son rythme de croisière et ne vise qu'environ 125 entreprises, c'est-à-dire à peu près 8 % de l'ensemble des

Aux États-Unis et en Ontario, l'accès à l'égalité perd de son importance



Les capitaines Jane Foster (à gauche) et Deanna Brasseur ont été les deux premières Canadiennes à piloter des avions de combat, en 1989.

entreprises québécoises comptant 100 personnes ou plus à leur emploi. Ainsi, le rayonnement des programmes d'accès à l'égalité en emploi est encore bien faible ici.

Il faut aussi savoir qu'un PAE ne se résume pas à l'application pure et simple de quotas. Une grande partie de la confusion, peut-être volontairement entretenue, réside précisément dans le fait que l'on se plaît à véhiculer l'idée que les quotas sont appliqués aveuglément. Or, au Québec, cela n'est absolument pas le cas. En effet, l'adoption de mesures préférentielles en matière d'embauche et de promotion pendant une période limitée doit découler d'un constat statistique précis démontrant la sous-représentation de la main-d'œuvre féminine pour un emploi donné dans une entreprise; cette sous-représentation est déterminée en comparant le taux de représentation féminine pour cet emploi dans l'entreprise à celui qui prévaut sur le marché, dans la zone géographique concernée. De plus, ce n'est que lorsque la compétence est égale entre une candidate et un candidat que la première pourra être privilégiée. On ne peut donc pas mettre en doute les qualifications des femmes qui ont bénéficié de ces mesures à ce jour.

Comme on le voit, les mesures préférentielles temporaires sont bien encadrées et appliquées avec pru-

dence. Elle n'ont pas pour but, ni pour conséquence, de niveler vers le bas les seuils relatifs à la qualité de la main-d'œuvre que se donne une entreprise.

Marché ou équité

Les mesures d'équité en emploi pour les femmes sont non seulement nécessaires, mais plus encore, elles doivent être améliorées pour répondre davantage à leur objectif. Les mesures qui ont été mises en place au cours des dernières années n'ont pas atteint l'ensemble des organisations, loin de là, mais les expériences concrètes sont assez nombreuses pour tirer les enseignements nécessaires à leur amélioration. Ainsi, au sujet des programmes d'accès à l'égalité, on reconnaît que la méthode est rigide et que des assouplissements seraient profitables. En matière d'équité salariale, le Québec a constaté depuis quelque temps que le système de plainte étant pratiquement inopérant, il y a lieu de mettre en place une approche dynamique en ce domaine.

Le marché peut-il, seul, être une «puissante action positive, sans l'encombrement de mesures cartellissantes», comme le prétend M. Migué? Nous croyons que non. Comme il a fallu des lois sur les normes du travail, sur le salaire minimum, la revendication de l'équité en emploi pour les femmes est une question de justice sociale, qui passe par une meilleure répartition de l'emploi et des salaires.

Champ libre aux fripouilles

Les compressions portent un sérieux coup à la protection du consommateur

PHILIPPE DORAIS
FRANCESCA DALIO
YVES NANTEL
LOUISE ROZON

Coalition des associations de consommateurs du Québec

Par un étrange retournement de l'Histoire, le Parti québécois qui a contribué à jeter les bases législatives d'une véritable protection du consommateur au Québec sabre aujourd'hui dans le budget de l'Office de la protection du consommateur (OPC).

En 1978, le gouvernement avait, en effet, adopté une nouvelle Loi sur la protection du consommateur (LPC), nettement plus musclée que la première version, adoptée en 1972 sous le régime libéral. Le Parti québécois invoquait alors l'importance du rôle de l'État dans ce domaine. Aujourd'hui, celui-ci insiste sur les contraintes budgétaires pour justifier les compressions budgétaires de 4,1 millions \$ à l'OPC, sans se donner la peine d'en mesurer les véritables impacts.

La Coalition des associations de consommateurs croit, en effet, que le gouvernement, en agissant de la sorte, impose un changement radical dans le domaine de la protection du consommateur.

L'article 292 de la LPC définit le mandat de l'OPC. En tout premier lieu, l'Office doit «surveiller l'application de la présente loi et de toute autre loi en vertu de laquelle une telle surveillance lui incombe». Or, avec les compressions budgétaires, le ministre de la Justice met plutôt l'accent sur le rôle d'information de l'OPC au détriment de son mandat d'application de la loi. Devrait-on dorénavant parler de l'Office d'information du consommateur (OIC)?

Pour mieux illustrer les conséquences des coupes budgétaires, il suffit d'en énumérer les princi-

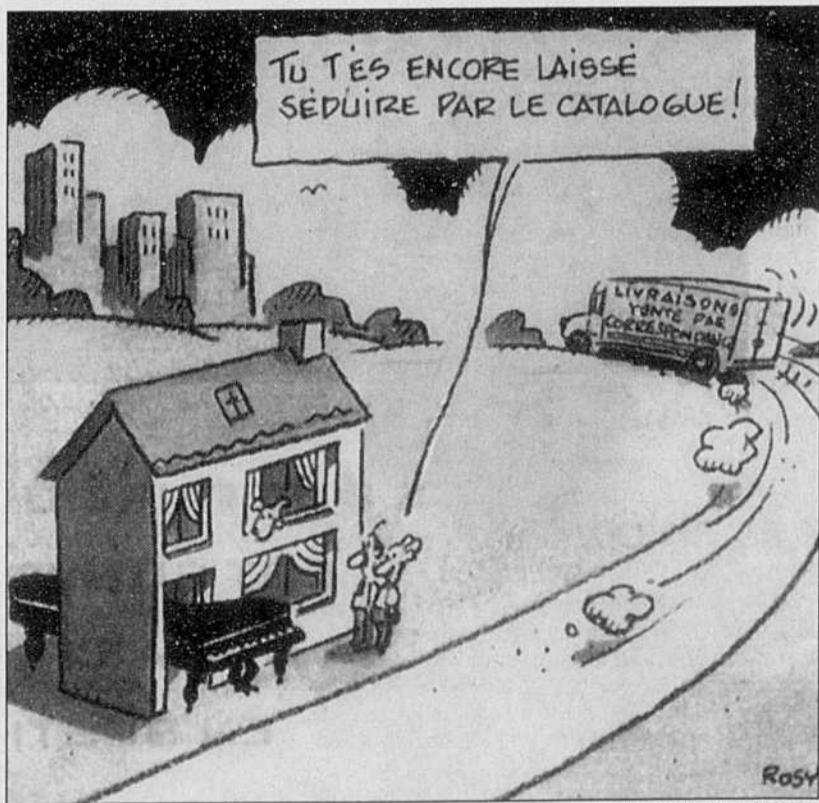


ILLUSTRATION LE MONDE

pales. Tout d'abord, l'OPC réduit le nombre de ses enquêteurs de 14 à 2, pour tout le Québec. Cette mesure signifie que le nombre de dossiers montés à partir des plaintes provenant des consommateurs va diminuer considérablement, d'autant plus que l'OPC n'avait déjà pas suffisamment d'enquêteurs pour suffire à la tâche. Mentionnons, à titre d'exemple, les nombreuses infractions en matière d'étiquetage.

Manque d'avocats

De plus, le nombre d'avocats affectés au service juridique de l'OPC passe de 12 à 4, en plus de deux techniciens en droit. Dorénavant, ceux-ci devront se contenter d'analyser les dossiers d'enquête et de les acheminer, le cas échéant, au Bureau du procureur général, à Québec. Qui, dorénavant,

va donner des avis juridiques aux entreprises? Qui va négocier des engagements volontaires avec les entreprises de secteurs non couverts par la LPC?

Au ministère de la Justice, on invoque le nombre restreint de poursuites (382) intentées par les avocats de l'OPC pour justifier ce transfert. Cette décision aura pour effet de diluer considérablement l'importance des poursuites relevant de la protection du consommateur. Celles-ci seront, en effet, traitées sur le même pied d'égalité que l'ensemble des dossiers, étant donné l'absence d'avocats spécialisés dans le domaine de la consommation et le nombre restreint d'enquêteurs pour monter des dossiers.

Par ailleurs, les coupes dans les bureaux régionaux vont considérablement diminuer le service de mé-

diation de l'OPC. Celui-ci a traité 18 982 plaintes en 1993-94. De ce nombre 76 % ont été résolues grâce à la médiation. Le rapport annuel de l'OPC souligne à bon droit que «... dans 74,4 % des cas, le traitement des plaintes des consommateurs par l'Office a pour effet de réduire le nombre d'éventuels recours aux tribunaux, ce qui contribue à la déjudiciarisation des litiges et, au plan administratif, au désengorgement de l'appareil judiciaire» (Office de la protection du consommateur, rapport annuel 1993-94, page 18). Concrètement, chaque cas de médiation a apporté des gains de 14,1 millions \$, soit 1000 \$ par consommateurs.

Il en résulte donc que les consommateurs devront davantage utiliser les tribunaux pour régler leurs litiges. Or, la majorité d'entre eux hésitent à utiliser cette voie, pour différents motifs: le coût des poursuites; les longs délais; la perte de revenu occasionnée par le temps pris pour défendre sa cause devant le tribunal; etc.

Contrairement à ce que pourrait croire le ministre de la Justice, les associations de consommateurs n'ont pas les moyens de suppléer aux coupes budgétaires à l'OPC. Les associations ont, en effet, subi des coupes de subventions de l'ordre de 35 % depuis 1992. Cela nuit considérablement à leur capacité de défendre les intérêts des consommateurs. De plus, celles-ci n'ont pas le mandat de veiller à l'application de la LPC et ne possèdent pas les effectifs pour traiter les plaintes que l'OPC ne sera pas en mesure de traiter.

Une révision s'impose

La décision de sabrer dans le budget de l'OPC va donc réduire radicalement la portée de la Loi sur la protection du consommateur. Amputée en grande partie de son service juridique et de son service d'enquête spécialisé en consommation, l'Office ne pourra plus veiller efficacement à l'application et au

respect de cette loi. De leur côté, les associations n'auront pas les moyens de prendre le relais.

Ce changement de cap laisse donc le champ libre à toutes sortes d'abus de la part de commerçants peu scrupuleux. Ceux-ci sauront, en effet, que l'OPC n'a pas les ressources requises pour les surveiller de près. Ainsi, par exemple, les commerçants de voitures usagées n'auront plus à craindre les enquêtes témoins de l'OPC destinées à dépister les contrevenants à la loi.

En diminuant le rôle de l'OPC et en coupant les ressources financières aux associations de consommateurs, la protection du consommateur se trouve de plus en plus confrontée aux lois du marché. Bien que les consommateurs soient mieux informés, ceux-ci devront assumer seuls la tâche de défendre leurs intérêts et voir au respect de la loi. Et comme une minorité d'individus peut s'offrir les services d'un avocat, qu'arrivera-t-il aux autres personnes, notamment celles qui n'ont pas accès à l'aide juridique?

Enfin, ces coupes interviennent dans un contexte où des enjeux importants, tels que la protection de la vie privée, le surendettement, le développement de nouvelles technologies et la tendance lourde vers la déréglementation vont poser des défis importants en matière de protection des consommateurs. Tous ces enjeux se situent dans un environnement où la sollicitation à consommer à tout prix prend de plus en plus d'ampleur et où la libre concurrence est considérée comme un moteur de la croissance économique.

Nous croyons qu'une révision du fonctionnement de l'OPC s'imposait, mais nous nous opposons à l'orientation prônée par le ministre de la Justice. À la lumière de ces faits, la Coalition demande que le gouvernement et le ministre révisent leur décision, notamment en ce qui concerne la diminution du nombre d'enquêteurs et la perte d'expertise juridique spécialisée en consommation.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski, Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la Section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (carticaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pisonneau (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscovic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Pierrette Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION: Henry Rieth, c.m.a. (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Ferrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE MARCHÉ ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Marie-France Turgeon (directrice de la production), Johanne Brunet, Michèle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

ACTUALITÉS

PASTA

«La base de la cuisine italienne, continua-t-il, c'est que toutes les pâtes, elles soient cuites à la minute...»

SUITE DE LA PAGE 1

À quelques tables de là, j'observais ce joli tableau de famille, qui nous arrachait momentanément, le chef Augusto Piccoli et moi, à notre petit entretien. Eh ben ça alors, me disais-je, ils existent donc vraiment, Spaghetti et Prosciutto, ces héros de bande dessinée de mon enfance: ainsi, René Goscinny et Dino Attanasio les avaient tout simplement caricaturés. Le chef Piccoli, probablement habitué à de telles effusions, lui qui a couru pendant huit ans le circuit de la Formule 1 avec son restaurant sous tente pour l'équipe McLaren-Marlboro, toisa les frangins d'un air détaché. Après un moment, nous revînmes à nos tomates sèches.

«La base de la cuisine italienne, continua-t-il, c'est que toutes les pâtes, elles soient cuites à la minute...» Je constatai soudain que le chef Piccoli parlait français avec le même fort accent que mes héros. Pas du tout comme mes voisins italiens de Montréal-Nord, qui causent Québécois avec un fond d'Italien plus ou moins décelable. De fait, il y avait des tas de mots qui m'échappaient complètement dans la conversation. Surtout les noms de plats et d'ingrédients. Mais ce n'était pas grave: tout était dans l'accent délicieusement prononcé et dans le timbre, doux et chantant comme celui de Marcello Mastroianni. «Ma formule pour avoir douz succés, elle est très simple. C'est la même dans mes restaurants dou monde entier [en plus de sa table d'attache à Milan, le Malotesta, il a mis en place à Djakarta, Yokahama, Séoul et Hong-Kong des restos franchisés, les Il Punto Ristorante]: le sourire, la bonne cuisine avec des ingrédients toujours frais, le bon service, et faire les choses avec amour...» En prononçant «amour», il a souri. Le vrai coup de charme italien, plus cliché que nature. Pas surprenant que Piero Tarantelli, délégué commercial d'Italie à Montréal, eût pressenti en lui l'ambassadeur idéal de la cucina italiana au F.I.J.M.

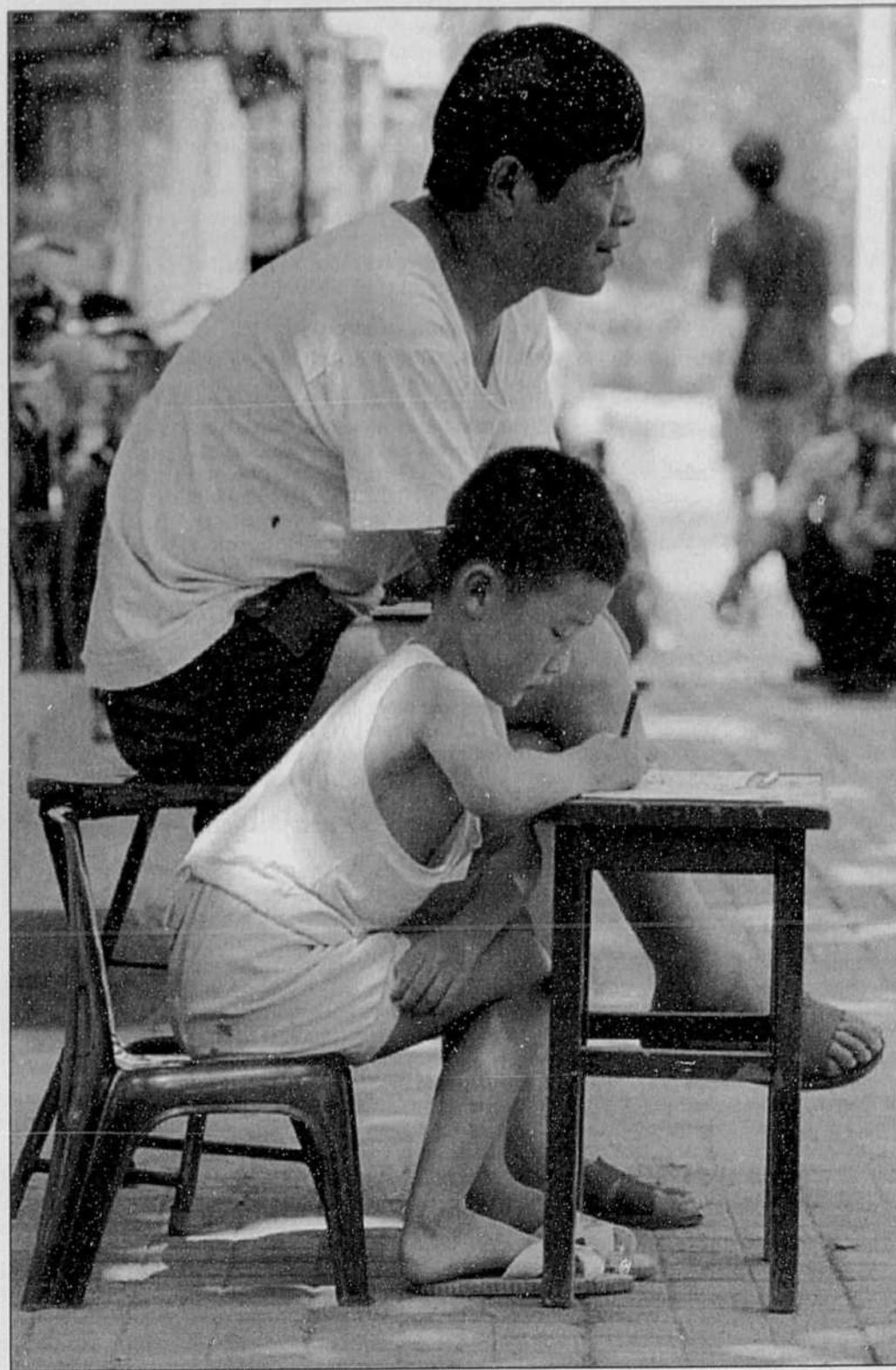
Spaghetti, prétextant qu'un peu de vitello al funghi (un succulent rôti de veau avec sauce aux champignons) ne lui ferait pas de mal, avait faussé compagnie à son frère de pizza. Celui-ci s'approcha de nous: «Ma qué vous

n'auriez pas vou oune petit maigre avec oune noued papillon?» Sous la table, Spaghetti chuchota: «Dé grâce, né loui dites rien!» Le chef Piccoli, imperturbable, signala d'un doigt la situation à son maître d'hôtel, qui entraîna Prosciutto à l'écart. Où en étions-nous, déjà? Ah oui, la Formule 1. Des goûts et exigences particulières, ces pilotes? «La cuisine des pilotes est encore plous simple. Zé mé rappelle dé mon grand ami Ayrton Senna, qui venait dans ma tente manger du risotto [préparé au F.I.J.M. avec de l'authentique riz arborio] sans se faire voir dé personne.» Il y en avait un autre, il ne se souvenait plus lequel, qui «mangeait les spaghetti, ma qué avec lé beurre qui ne devait pas être rissolé mais fondu au bain-marie...» Nikki Lauda, lui, se présentait au petit déjeuner. «Mon grand ami Nikki Lauda mangeait dé la chicorée dans la salade de rucola [la roquette, salade cultivée pour ses feuilles piquantes], avec des gros oignons. Ma il n'a jamais eu dé problème d'estomac.» Le chef Piccoli évoquera aussi les beaux jours de Gilles Villeneuve avec la Scuderia Ferrari: «Avec Didier Pironi, il nous donnait de belles bagarres: c'est ce qui manque à la Formule Oune aujourd'hui...»

Polyglotte, expert-conseil, gestionnaire, chroniqueur gastronomique, auteur de la monographie *Cucina da Formula 1* et d'un livre de recettes à base d'arachides pour le compte du National Peanut Council Of America, Augusto Piccoli a presque tout fait. D'où son étonnement: œuvrer dans un festival de jazz manquait à son palmarès. «Quand zé venais avec McLaren, zé ne voyais pas Montréal. Z'adore cette atmosphère dé fête. Il y a ici oune esprit italien. Zé peux faire oune cuisine que zé ne pourrais pas faire en Indonésie, par exemple. A Montréal, on sait ce que c'est que lé goût italien.» De là à établir chez nous une tête de pont, il n'y a qu'un pas. «Z'aimez bien faire quelque chose ici.»

Sur ces mots, Prosciutto passa en trombe devant le restaurant, suivi d'une horde de serveurs furieux, de quelques chiens et de Spaghetti, brandissant un poêlon, qui hurlait: «Ma zé vais lé touer, cet imbécile!» Le chef sirota son verre jusqu'au fond, et me glissa en souriant de son plus beau sourire de Marcello: «Z'espère qué vous réviendrez!»

L'école du trottoir



CE PÈRE de famille chinois supervise les travaux scolaires de son fils, qui s'exerce à écrire des caractères chinois, hier, sur un trottoir de Pékin. A cause du contingentement dans les universités du pays, les Chinois sont appelés à étudier ardemment dès leur plus jeune âge.

Graves revers pour les cartels de la drogue en Colombie

Bogota (AFP) — Avec la capture mardi du numéro trois du cartel de Cali, Jose Santacruz Londono, les grandes organisations et importants barons de la drogue en Colombie subissent de graves revers, mais les autorités reconnaissent qu'elles auront encore à lutter contre une multitude de petites associations.

Depuis quelques semaines, le redoutable cartel de Cali, qui a sévi pendant plus de 15 ans en Colombie et qui est considéré comme responsable de 80 % du trafic de cocaïne entrant aux États-Unis, subit de rudes coups. Quatre des sept gros barons le composant sont derrière les barreaux, résultat d'une vaste offensive gouvernementale anti-droque menée par plus de 6000 hommes.

Mais le ministre de la Défense Fernando Botero a reconnu que «d'autres cartels avaient émergé», dans les provinces de la côte Atlantique (nord), des Llanos (est), Pereira et Ibagué (centre). Il a également fait part d'une possible réactivation de celui de Medellín, tout en donnant l'assurance que le gouvernement accentuerait sa pression pour identifier et démanteler ces cartels.

Le cartel de Cali avait pris la relève de celui de Medellín, bien plus violent, démantelé avec la mort de Pablo Escobar. Le «roi» de la cocaïne avait été abattu en décembre 1993 à l'issue d'une gigantesque traque et d'une véritable guerre contre la société colombienne qu'il avait déclenchée, faisant des centaines de morts, civils comme militaires.

La devise des capos de Cali était de «faire parler les dollars, pas les balles». Le narco-terrorisme de Medellín était vite banni au profit de l'arme de la corruption et des outils de la haute finance.

«Aucun homme n'est plus fort que l'État», décrétait le président Ernesto Samper en mars dernier, en ordonnant à toutes ses forces armées de mettre «fin au fléau de la drogue qui affecte la société colombienne».

De grosses récompenses allant jusqu'à 2 millions \$ étaient offertes pour tout renseignement permettant la capture des barons. Leurs photos apparaissaient à chaque heure sur tous les écrans de télévision.

Tactique semble-t-il payante, car ce sont des «trahisons» qui ont permis au moins l'arrestation le 9 juin du plus important d'entre eux, Gilberto Rodriguez Orejuela, dit le «joueur d'échecs», alors qu'il se trouvait dans un placard d'une villa de Cali en suppliant qu'on l'épargne.

Quelque jours plus tard, le numéro cinq du cartel, Henry Loaiza, dit «le scorpion», s'était rendu aux autorités, suivi, le 24 juin, par Victor Patiño Fomeque, alias «le papi».

Enfin, Jose Santacruz Londono était capturé mardi soir dans un restaurant à la mode de Bogota. Considéré comme l'un des plus violents de la bande, il serait impliqué dans l'assassinat en 1992 à New York d'un journaliste cubain qui enquêtait sur le narco-traffic.

Après cette arrestation, les autorités doivent encore capturer Miguel Rodriguez, numéro deux et frère de Gilberto Rodriguez, Helmer Herrera et Phanor Arizabaleta. Mais, si la tâche reste énorme, les troupes du président semblent avoir prouvé leur détermination, saluée par les États-Unis qui, récemment encore, qualifiaient la Colombie de «narco-démocratie».

CHRÉTIEN

«Je n'ai jamais été complètement à l'aise avec notre position»

SUITE DE LA PAGE 1

Si M. Chrétien s'en est ainsi pris aux velléités, c'est que, a-t-il dit, le Canada est conscient de ce que sa sécurité reste «indissociable» de celle de l'Europe. Pour cette raison, il prêche par l'exemple, et son contingent de Casques bleus dans l'ancienne Yougoslavie est le troisième en importance parmi les pays de l'OTAN. Et à l'ère de l'intégration économique mondiale, «la communauté internationale doit s'occuper de conflits qui, par le passé, étaient considérés comme des affaires internes. Ce ne peut désormais plus être le cas. Ces conflits posent en effet des menaces à la sécurité devant lesquelles on ne peut rester impassible».

Or, «malgré des efforts considérables, malgré l'affectation de 40 000 soldats des Nations unies, les importantes opérations d'aide humanitaire, les dizaines de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, les interventions de l'OTAN et de l'Union européenne et l'envoi de négociateurs», que constate-t-on? Que les hostilités perdurent. Que «le conflit qui sévit en Bosnie remet en question notre capacité à faire face à des menaces sérieuses à notre sécurité».

En somme, que «nos institutions n'ont pas prouvé leur capacité de prévenir la répétition de conflits semblables à celui de la Bosnie», a déclaré M. Chrétien.

Le premier ministre a donc appelé à une «ré-

forme des institutions internationales», sans toutefois fournir de détails au-delà de «structures larges qui favorisent la coopération pacifique». Mais les clés, a-t-il prévenu, sont la «coordination» et la «résolution» des pays membres à les rendre efficaces.

«Nous ne pouvons attendre de nos institutions multilatérales qu'elles soient efficaces si elles sont toujours dominées par des intérêts nationaux», a-t-il répété.

En ce qui a trait à la participation du Canada à la mission de paix bosniaque, M. Chrétien a réaffirmé son intention de la maintenir «parce que nous y jouons un rôle très utile», mais il a clairement fait part de son trouble.

«Depuis que je suis premier ministre, je n'ai jamais été complètement à l'aise avec notre position. [...] Le problème là-bas est que le rôle des troupes n'a jamais été complètement défini. Nous ne sommes pas là pour imposer la paix — cela équivaudrait à une intervention —, nous sommes là pour maintenir la paix, mais parfois il n'y a pas de paix. Nous sommes comme une Croix-Rouge avec des fusils. C'est un rôle extrêmement difficile à jouer», a-t-il dit.

Quant aux solutions pour mettre fin au bourbier, le premier ministre a conclu avec fatalisme.

«Si j'avais la solution, je serais l'homme le plus populaire au monde. Il faut la bonne volonté de chacun des participants à ce conflit, et elle n'existe pas.»

VLB

«J'ai le droit d'allusionner comme je veux»

SUITE DE LA PAGE 1

visée Montréal, ville ouverte, l'auteur Lise Payette et le réalisateur Réjean Martin avaient à leur tour accusé VLB d'avoir tenu «des propos mensongers et diffamatoires» et d'avoir ainsi porté «un grave préjudice» à leurs réputations.

Pour ses allégations de «piratage» et de «manque d'éthique» à l'endroit de Lise Payette, Victor-Lévy Beaulieu avait été condamné l'année dernière à verser 25 000 \$ en dommages moraux à Mme Payette et 20 000 \$ au réalisateur Richard Martin.

Le procès aura coûté 100 000 \$ à VLB, en plus du temps et de l'énergie. Transparent, il n'hésite pas à le rappeler. VLB était ressorti de cette saga judiciaire avec une amertume mal dissimulée, s'estimant lavé.

Il a été impossible de joindre Lise Payette, hier, afin de prendre connaissance de son point de vue sur la dernière pièce de VLB.

Avec *Le Bonheur total*, VLB craint-il un nouveau procès?

«Je sais qu'on est paranoïaques au Québec, mais jamais je ne croirai qu'on me poursuivra pour cette fantaisie», a répondu l'auteur lors de la présentation de la première, à Trois-Pistoles. «J'ai le droit d'allusionner comme je veux. Ma pièce n'est pas un acte de provocation, c'est un

acte d'amusement, un acte créateur, une parodie. On a le droit de s'amuser.»

M. Beaulieu prétend de toute façon que sa critique dépasse les allusions à Mme Payette. «Je ris d'une certaine forme de téléroman», argue-t-il. Lequel? Celui qui est loud de messages: «J'aurais écrit Bertrand au lieu de Beaulieu et ça aurait fait pareil.» Il déplore que l'on vive dans la «political correctness par-dessus la tête» et poursuit en critiquant les milieux de théâtre montréalais: «Jamais une maison de théâtre de Montréal n'aurait été intéressée à ma pièce. Ils sont trop «coilles serrées». Montréal aurait beaucoup de choses à apprendre des régions.»

La lecture récente d'œuvres du XVIIIe siècle l'aurait inspiré. Il rappelle que les ennemis de Rousseau avaient à l'époque représenté ce dernier à quatre pattes avec des feuilles dans la bouche pour rire de son obsession pour la nature: «Les gens savaient rire d'eux-mêmes à l'époque», dit-il en rappelant tout de même que les intrigues littéraires se terminaient autant sur la scène et dans les livres que devant les tribunaux.

Et si lui, encore une fois, était traîné devant les tribunaux? «Bof, dit le barbu, caché derrière ses lunettes et son chapeau, je me prendrai un meilleur avocat que la dernière fois.»

COOP «Elle n'est pas obligée de prendre le premier venu»

SUITE DE LA PAGE 1

elles peuvent encourager la mixité de la clientèle et un certain équilibre social. En refusant, entre autres, une famille monoparentale ou une personne aux revenus plus élevés parce que la coop en compte déjà plusieurs.

La difficulté de se coller à l'objectivité

Pour André Poulin, agent de recherche et développement à la Fédération des coopératives d'habitation de l'île de Montréal (FECHIM), la sélection des membres est la pierre angulaire de l'organisation. «Dans une coopérative d'habitation, le comité de sélection est stratégique. C'est lui qui assure la pérennité.» En ce sens, il semble logique que l'organisme puisse choisir les membres qui lui conviennent le plus. Mais cette sélection n'est-elle pas dangereusement subjective?

Depuis plusieurs années déjà, les fédérations de coopératives essaient d'éviter l'arbitraire en faisant la promotion de processus de sélection très rigoureux avec des critères prédéterminés, des méthodes d'entrevue, des grilles de pointage, etc. Monique Blanchet, présidente de la FECHIM, est bien consciente toutefois que ce ne

sont pas toutes les coops qui suivent les directives. «Dans la majorité des cas, la politique de sélection est bien installée, mais on sait que ce ne sont pas tous les comités de sélection qui la respectent.»

On peut parfois rester sceptique face à l'impartialité de certaines coopératives. Quand on voit, entre autres, comme l'explique fièrement Claire Lefebvre, formatrice de coopérateurs, «qu'un comité de sélection se donne pour politique d'aller interviewer le candidat chez lui, pour mieux sentir comment il vit, dans quel milieu». Ou encore lorsque l'on constate qu'un document de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) recommande aux coops de «faire en sorte que les résidents éventuels s'intègrent bien aux autres membres».

Des distinctions pour une noble cause

Si un propriétaire régulier s'avisait de faire, à découvert, des distinctions comme le font les coopératives, on lui arracherait les yeux sur la place publique. Mais pour tous les acteurs du milieu coopératif, il est évident que ces critères ne constituent pas de la discrimination en règle mais bien un prolongement normal de la vocation sociale du mouvement. Le mot «discrimination» fait bon-

dir Marie Bouchard, professeure en gestion des coopératives à l'UQAM et elle-même membre d'une coop. «Oui, il y a de la discrimination, mais elle est légitime. Non seulement une coop a le droit de choisir les meilleurs partenaires, mais elle a le devoir de le faire. Parce que c'est un milieu de vie qui a une mission sociale et une mission d'entreprise.»

Selon l'article 12 de la Charte québécoise des droits et libertés, «nul ne peut, par discrimination, refuser de conclure un acte juridique ayant pour objet des biens ou des services ordinairement offerts au public». Est-ce qu'une coopérative d'habitation est d'abord un locateur qui loue des logements au public, ou d'abord une institution au caractère philanthropique qui regroupe des personnes désirant librement s'associer (auquel cas l'article 20 permet certains écarts)? Le débat de fond n'a pas encore été fait devant les tribunaux, mais il intéresse déjà différents juristes.

Robert Sylvestre, de la Commission des droits de la personne du Québec (CDPQ), croit que les coopératives offrent de prime abord des services au public. «Notre point de vue, c'est que les logements de coopératives, où il y a un bail entre la coopérative et chacun des locataires

membres, sont loués au public et sont donc visés par l'article 12.» Me Pierre Sylvestre, qui a écrit une série de quatre ouvrages sur les coopératives d'habitation et la loi, ne partage pas du tout la même opinion. «Une coopérative n'offre pas de logements au public, elle propose une adhésion à un membre et elle n'est pas obligée de prendre le premier venu.»

Il y a tout de même des limites que les coops ne peuvent pas franchir. Elles ne représentent pas des citoyens corporatifs exclus de la société. Elles doivent respecter les politiques générales en matière de discrimination. Une coopérative, par exemple, qui refuserait systématiquement les gens de race noire verrait ses droits suspendus et ses subventions abolies.

Robert Sylvestre soutient que s'il y a parfois de la discrimination dans les coopératives d'habitation, c'est surtout une question d'ignorance. «Les coops sont administrées par des gens bien ordinaires qui n'ont pas nécessairement un cours de droit dans leurs bagages. C'est beaucoup plus un problème d'information que de volonté discriminatoire. Et, entendons-nous bien, il peut y avoir des problèmes, mais les coopératives sont loin d'être des nids de discrimination.»

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

SERVICE DES ABONNEMENTS

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559